NOTE CLIMATIQUE EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE « WE ARE NATURE »

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE

Projet logistique au Boulevard Industriel n°18 à 1070 Anderlecht

RÉFÉRENCE ATTRIBUÉE AU DOSSIER : C1620

3 SEPTEMBRE 2026

Table des matières

1. NOTE CONFORMÉMENT À LA CIRCULAIRE RÉGIONALES LIÉE AUX PROJETS SUR LES FRICHES DE PLUS DE 0.5HA. 4
1.1. AVANT-PROPOS 4
1.2. FORMULAIRE, PLANS D'ABATTAGE ET D'IMPLANTATION 5
1.2.1. Formulaire 5
1.2.2. Plan d'abattage et de plantation 5
1.3. CBS+ 7
1.3.1. Situation existante 8
1.3.2. Situation projetée 8
1.3.3. Fichier de calcul 9
1.4. MESURES PRISES EN VUE D'ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES CLIMATIQUES DU PROJET ET DU CHANTIER 14
1.4.1. En phase d'exploitation 14
1.4.1.a. Gestion des eaux 15
1.4.1.b. Espaces verts et infrastructures écologique 19
1.4.1.c. Ilots de chaleur 23
1.4.1.d. Energie 24
1.4.1.e. Mobilité 25
1.4.2. En phase de chantier 29
1.4.2.a. Organisation générale du chantier 29
1.4.2.b. Mobilité 29
1.4.2.c. Bruit 30
1.4.2.d. Sols et eaux 30
1.4.2.e. Air 30
1.4.2.f. Energie 30
1.4.2.g. Gestion des déchets 30
1.4.2.h. Biodiversité, faune et flore 31
2. NOTE SUR LES INCIDENCES CLIMATIQUES DES ÉCOSYSTÈMES 32
2.1. CONTEXTE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE 32
2.1.1. Cadre européen et engagements climatiques 32
2.1.2. Objectifs climatiques et énergétiques régionaux 32
2.1.3. Profil et ordres de grandeur des émissions régionales de gaz à effet de serre 33
2.1.4. Contribution des espaces végétalisés et des puits de carbone urbains 34
2.2. FONCTION CARBONE DE LA SITUATION EXISTANTE 35
2.2.1. Description générale du site 35
2.3. SITUATION DE PROJET 37
2.3.1. Évolution écologique du site et implications climatiques 39
2.3.1.a. Évolution qualitative du site et des conditions pédologiques en situation projetée 39
2.3.1.b. Synthèse de la captation de carbone en situation existante et de projet 40
2.3.2. Conclusion 41

Liste des figures

Figure 1 : Formulaire ad hoc (annexe 1 à la circulaire « We Are Nature ») 5
Figure 2 : Plan localisant les arbres plantés en situation projetée 6
Figure 3 : Comparaison du CBS + entre la situation existante et la situation projetée (source : Bruxelles Environnement – 8
Figure 4 : Courbes de niveau à l'échelle du site en situation existante (..... 15
Figure 5 : Comparaison du relief en situation existante et projetée . 16
Figure 6 : Surfaces projetées - Gestion des eaux 17
Figure 7 : Coupe d'un talus projeté et de son fossé en pied de talus 17
Figure 8 : Coupe de principe d'une toiture végétalisée avec stockage d'eau (source : Bruxelles Environnement) 18
Figure 9 : Illustration d'un bassin d'orage (source : Guide du bâtiment durable) 18
Figure 10 : Localisation des bassins d'orage, de la citerne de récupération et de la toiture stockante 19
Figure 11 : Zones de carence en espaces verts accessibles au public (source : Bruxelles Environnement) 20

Figure 12 : Végétation existante au sein du site (source : 02/04/2026) 22
Figure 13 : Observation du lapin et des terriers (source : 02/04/2026 et 17/04/2026) 22
Figure 14 : Plan d'aménagement paysager en situation projetée (source :) 23
Figure 15 : Localisation des panneaux et auvents photovoltaïques en toiture 25
Figure 16 : Accès depuis / vers le site en situation projetée 26
Figure 17 : Estimation du nombre de véhicules (entrées et sorties) généré par le projet sur la journée 28
Figure 18 : Emissions de GES par secteur d'activité en Région Bruxelles-Capitale (source : Bruxelles Environnement) 33
Figure 19 : Cartographie EUNIS Biotope en situation existante 35
Figure 20 : Plan d'aménagement paysager en situation projetée 37
Figure 21 : Cartographie EUNIS Biotope en situation de projet 38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Bilan d'abattage/plantation 6
Tableau 2 : Essences retenues et diamètre de la couronne moyenne à maturité 7
Tableau 3 : EUNIS Biotope - Tableau des surfaces en situation existante 35
Tableau 4 : EUNIS Biotope - Tableau des surfaces en situation de projet 38
Tableau 5 : Détail des captations carbone en situation existante et de projet 40

1. NOTE CONFORMÉMENT À LA CIRCULAIRE RÉGIONALES LIÉE AUX PROJETS SUR LES FRICHES DE PLUS DE 0.5HA.

1.1. Avant-propos

Par un jugement du 29 octobre 2025, le Tribunal de Première instance de Bruxelles a enjoint la Région de Bruxelles-Capitale de suspendre toute urbanisation et imperméabilisation des terrains non bâtis de plus de 0,5 ha.

La circulaire « We Are Nature » clarifie les notions sous-jacentes au jugement du 29 octobre 2025, notamment en termes d'imperméabilisation, de couverture arborée et de surface végétalisée. Elle précise les documents complémentaires à fournir dans le cadre des demandes de permis pour les projets concernés.

Le projet de construction d'un ensemble d'une plateforme logistique au Boulevard Industriel n°18 à 1070 Anderlecht, objet de la présente demande de permis d'urbanisme, étant situé sur un terrain de superficie de 17 053 m², est concerné par la circulaire.

La présente note reprend les éléments demandés dans la circulaire « We are Nature » à savoir :

1) Le formulaire ad hoc reprenant les surfaces imperméabilisées, la couverture arborée, les surfaces végétalisées en situation existante et projetée ainsi que le plan d'implantation des arbres ;

2) Le calcul du CBS+ en situation existante et projetée, accompagné de son annexe descriptive ;

3) La note climatique détaillant les mesures favorables à la qualité du site prévues par le projet et les mesures de compensation des effets du projet sur les habitats et habitats d'espèces, les surfaces végétalisées, la couverture arborée et/ou l'imperméabilisation ainsi que, plus largement, toute mesure contribuant aux ambitions climatiques de la Région.

1.2. Formulaire, plans d'abattage et d'implantation

1.2.1. Formulaire

Le formulaire ad hoc annexé à la circulaire « We Are Nature » est repris ci-dessous.

CADRE X YZ				
DESCRIPTION	**SITUATION INITIALE**	**PROJET**		
Surface imperméable : « superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées --> somme de toutes les surfaces en projection horizontales des bâtiments licites	5987 m²	7884 m²		
couverture arborée : Surface en projection orthogonale occupée par la couronne des arbres et arbustes de 2 m de hauteur et plus, lorsqu'ils sont en feuilles.	3781 m²	5735 m²		
surface végétalisée Superficie en projection orthogonale occupée par des végétaux tels que les arbres, arbustes et fourrés lorsqu'ils sont en feuilles, la végétation herbacée permanente, notamment graminées et plantes grasses, ou occupée par des mares, étangs et cours d'eau. (La surface végétalisée peut être exprimée en m², ha ou en % d'une surface donnée). en ce compris les sfc des toitures vertes	11 066 m²	9139 m² (dont 4018 m² de toiture végétalisée)		
CBS +	**REFERENCE**	**PROJET**		
Calculé selon les modalités de l'arrêté du 16 mai 2024, indiquez lettre et + (ex : C ++)	55,6% (C+)	33,3% (D+)		
ARBRES	**SITUATION INITIALE**	**ABATTUS**	**MAINTENUS**	**PLANTES**
4* - hauteur 2-4 m	3	3	0	0
4- hauteur 4-10m	4	2	2	8
3-hauteur 10-15 m	5	2	3	0
2-hauteur 15-25 m	22	1	21	23
1- hauteur > 25 m	0	0	0	6

Figure 1 : Formulaire ad hoc (annexe 1 à la circulaire « We Are Nature »)

1.2.2. Plan d'abattage et de plantation

La circulaire « We Are Nature » indique également le point suivant : « *Pour la couverture arborée, il s'agit de fournir un plan d'implantation reprenant la localisation des arbres supprimés et leur couronne réelle et un plan de plantation renseignant l'essence et la surface moyenne de leur couronne à maturité*. »

Le plan suivant indique la localisation des arbres plantés en situation projetée. Il s'agit de 4 zones d'intervention :

- Zone 1 : Conservation de la végétation existante et plantation d'un alignement d'arbres (24 au total) dans la continuité des arbres existants ;
- Zone 2 : Conservation de la végétation existante en bordure de talus, plantation de 8 nouveaux arbres, d'une haie libre et d'une prairie fleurie ;
- Zone 3 : Plantation de 5 nouveaux arbres, de nouveaux massifs arbustifs et d'une prairie fleurie ;
- Zone 4 : Conservation des haies existantes et plantation de massifs arbustifs, clôtures végétalisées entourant les batteries.

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan des arbres abattus et plantés dans le cadre du projet, réparti par zone d'intervention.

Tableau 1 : Bilan d'abattage/plantation

	Nombre	Détail
Arbres abattus	8	Proximité du bâtiment projeté ou contraintes de visibilité au carrefour rampe / boulevard Industriel
Arbres plantés	37	Zone 1 : 24 (alignement) Zone 2 : 8 Zone 3 : 5 Zone 4 : 0 (haies et massifs arbustifs)
Bilan net	+29	Ratio d'environ 4,6 arbres plantés pour 1 arbre abattu

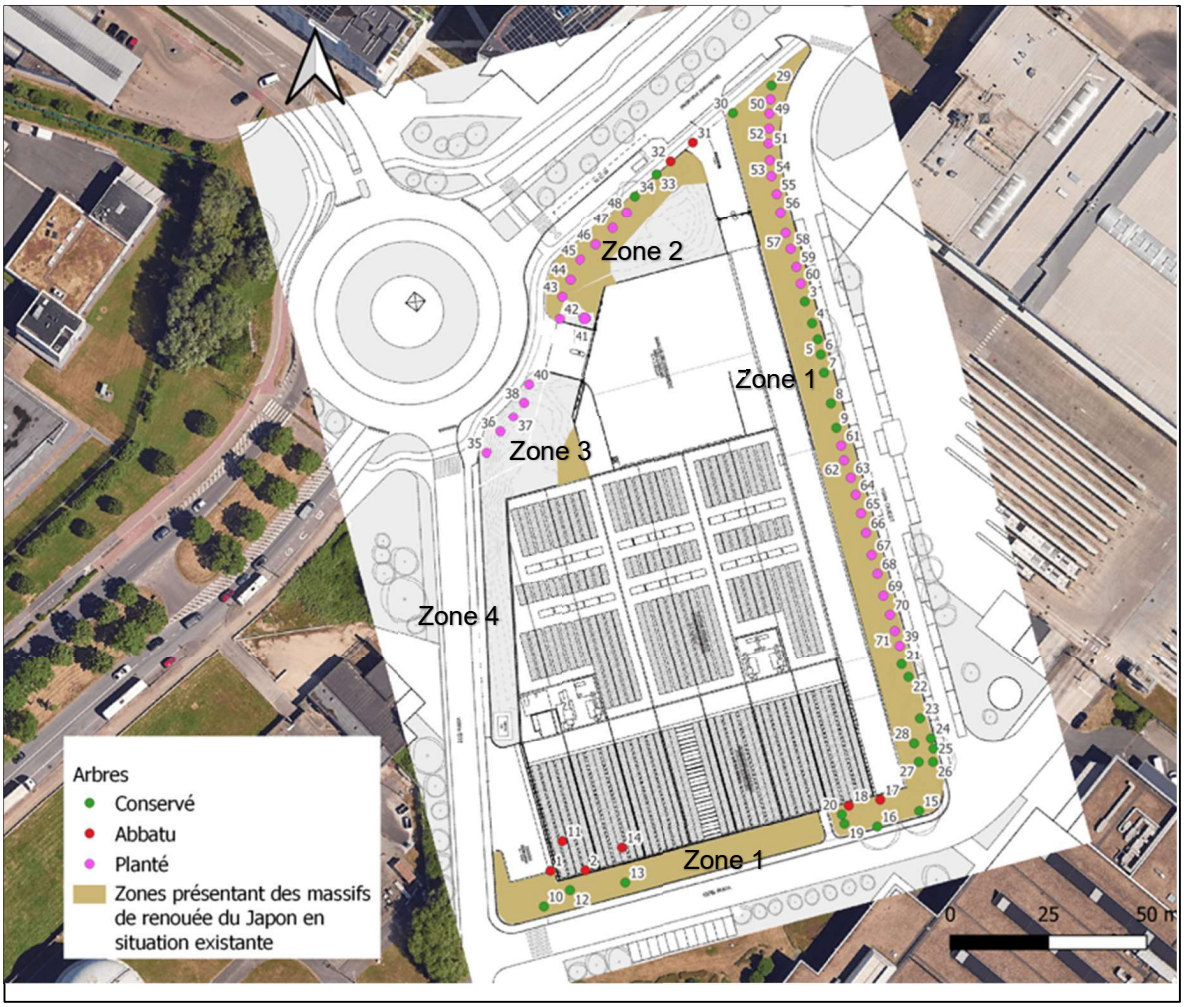


Figure 2 : Plan localisant les arbres plantés en situation projetée

Tableau 2 : Essences retenues et diamètre de la couronne moyenne à maturité

Numéro sur le plan	Essence	Diamètre de la couronne moyenne à maturité (m)	Numéro sur le plan	Essence	Diamètre de la couronne moyenne à maturité (m)
1	Abattu (saule)	0	36	Tilleul argenté	15
2	Abattu (saule)	0	37	Tilleul argenté	15
3	Saule	12	38	Aulne glutineux	10
4	Saule	12	39	Aulne blanc	8
5	Saule	12	40	Aulne glutineux	10
6	Saule	12	41	Aulne glutineux	10
7	Saule	12	42	Aulne glutineux	10
8	Erable sycomore	20	43	Aulne glutineux	10
9	Erable sycomore	20	44	Tilleul argenté	15
10	Bouleau	8	45	Tilleul argenté	15
11	Abattu (bouleau)	0	46	Tilleul argenté	15
12	Bouleau	8	47	Tilleul argenté	15
13	Bouleau	8	48	Saule marsault	10
14	Abattu (bouleau)	0	49	Aulne blanc	8
15	Saule blanc	15	50	Aulne blanc	8
16	Robinier faux-acacia	10	51	Fusain d'Europe	1
17	Abattu (robinier faux-acacia)	0	52	Aulne blanc	8
18	Abattu (bouleau)	0	53	Orme	8
19	Robinier faux-acacia	10	54	Fusain d'Europe	1
20	Robinier faux-acacia	10	55	Orme	8
21	Robinier faux-acacia	10	56	Orme	8
22	Robinier faux-acacia	10	57	Fusain d'Europe	1
23	Robinier faux-acacia	10	58	Orme	8
24	Robinier faux-acacia	10	59	Orme	8
25	Robinier faux-acacia	10	60	Fusain d'Europe	1
26	Robinier faux-acacia	10	61	Aulne blanc	8
27	Robinier faux-acacia	10	62	Aulne blanc	8
28	Robinier faux-acacia	10	63	Fusain d'Europe	1
29	Erable sycomore	20	64	Orme	8
30	Erable sycomore	20	65	Orme	8
31	Abattu (saule marsault)	0	66	Fusain d'Europe	1
32	Abattu (saule marsault)	0	67	Orme	8
33	Saule marsault	10	68	Aulne blanc	8
34	Saule marsault	10	69	Fusain d'Europe	1
35	Tilleul argenté	15	70	Aulne blanc	8
			71	Aulne blanc	8

1.3. CBS+

L'outil CBS+ (Coefficient de Biotope par Surface renforcé), développé par Bruxelles Environnement, permet d'évaluer la qualité écologique d'un site en fonction de la présence et de la diversité des biotopes

présents. Dans cette section, la feuille de calcul complète en situation existante et en situation projetée ainsi que l'annexe descriptive sont reprises.

1.3.1. Situation existante

En situation existante, le CBS+ du terrain s'élève à 55,6 % (catégorie C) et le CBS+ de référence atteint 50,3 %.

Ses composantes sont les suivantes :

- Coefficient de surface : 42,3 %
- Coefficient de renforcement pour les espaces ouverts : 14,7 %
- Coefficient de connectivité : 3,8 %
- La mention biotope est « + »
- In fine, cela confère une notation C+ au site en situation existante.

1.3.2. Situation projetée

En situation projetée, le CBS+ du terrain s'élève à 33,3 % (catégorie D) et le CBS+ de référence atteint 30,6 %.

Ses composantes sont les suivantes :

- Coefficient de surface : 25,7 %
- Coefficient de renforcement pour les espaces ouverts : 31,7 %
- Coefficient de connectivité : 2,9 %
- La mention biotope est « + »
- In fine, cela confère une notation D+ au site en situation de projet.

Le graphique suivant expose l'évolution du CBS +.

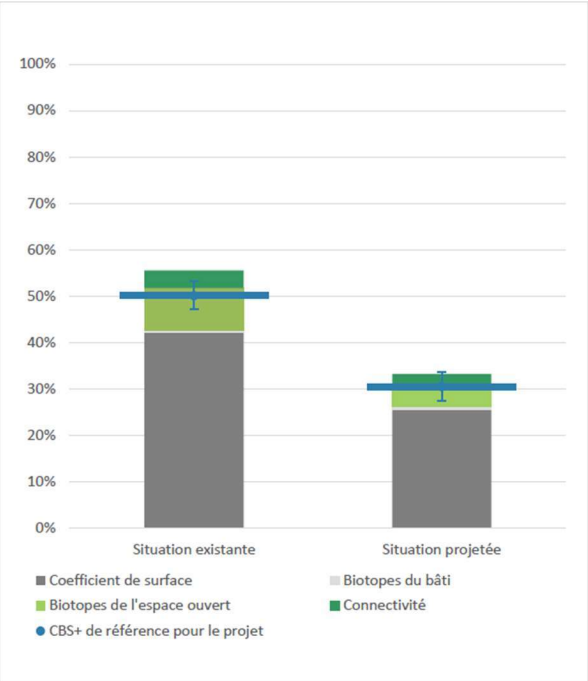


Figure 3 : Comparaison du CBS + entre la situation existante et la situation projetée (source : Bruxelles Environnement –)

Note

On constate que le CBS + est réduit dans toutes ces composantes, avec un impact important au niveau de la réduction du coefficient de surface. Cela est essentiellement lié à la disparition d'une partie non négligeable des superficies de pleine terre et des superficies végétalisées en générales, en raison de l'augmentation de l'emprise des bâtiments (la plateforme logistique) ainsi que des cheminements.

Rappelons que le CBS+ est un indicateur ayant ses limites : il ne saisit pas la structure fine du paysage, la gestion in situ, ni les paramètres physico-chimiques des sols et des eaux. S'il tient compte de la diversité floristique et du caractère « favorable » ou non des espèces, il ne tient pas compte de leur abondance réelle, en particulier celle des espèces invasives.

Le site actuel illustre bien ces limites : il est dominé par une flore pionnière, tandis que plusieurs espèces exotiques invasives y occupent une large emprise. Les reconnaissances de terrain ont en outre révélé des sols fortement compactés, peu propices à une végétation diversifiée.

Face à ces problématiques, le projet vise une montée en qualité écologique : remplacement des indésirables par des essences plus favorables, diminution des espèces invasives, et insertion de quelques aménagements dédiés à la faune (garenne et nichoirs).

Les espaces végétalisés, bien que de superficie réduite par rapport à la situation existante, devraient ainsi gagner en fonctionnalité et en résilience.

1.3.3. Fichier de calcul

Note

Projet Logistique Boulevard Industriel

Adresse: Boulevard Industriel 18 | 1070 | Anderlecht

Principal type de projet*: Démolition-reconstruction (incl. jardin et abords)

Descriptif succinct de la situation existante

Le site se présente comme un terrain largement laissé à l'abandon, dont la végétation spontanée est dominée par une colonisation massive et progressive d'espèces exotiques envahissantes. Des travaux de dépollution réalisés récemment sur certaines portions du terrain ont engendré des remaniements importants du sol, créant des conditions favorables au développement d'une végétation pionnière rudérale.

Données générales du terrain

Choisissez la langue - Selecteer taal: FR

Superficie du terrain (m²)*: 17053.00

Surface dans le réseau écologique (m²)*: 0.00

0.0%

Contexte écologique

[Carte] Influence paysagère*

☐ Ville Forêt ☐ Ville Dense ☑ Ville Campagne ☐ Ville d'Eau

[Carte] Réseau écologique (REB) : affectations sur le terrain*

☐ Zone centrale ☐ Zone de développement ☐ Zone de liaison

☑ Terrain entièrement hors réseau

Descriptif succinct du projet

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment en R+1 d'environ 18 000m² de surface de plancher, de zones de voirie comprenant un quai de déchargement pour les camions semi-remorques et un parvis pour les accès donnant sur la façade ouest, d'une rampe pour véhicules motorisés donnant accès à un parking en toiture et de talus végétalisés.

Faune observée < 5ans (cochez) *

☐ Moineau domestique ☐ Martinet noir ☐ Hirondelle de fenêtre ☐ Chauves-souris (Bâti)

☐ Autres espèces (Bâti) [Carte]

☐ Reptiles : orvet fragile, lézard des murailles, lézard vivipare, couleuvres [Carte]
☐ Amphibiens : crapaud commun, grenouille rousse ou verte, tritons, salamandre

☐ Lucane cerf-volant ☐ Lérot [Carte]

☐ Écureuil roux [Carte]

☐ Hérisson ☑ Aucune espèce observée [Carte]

[Carte] Valeur biologique du terrain

C - valeur biologique élevée

Type de répondant: Pro - Bureau d'étude

☐ Évaluation dans le cadre de GRO

Date de remplissage: 11-mai-26

Valeur de biotope des surfaces en plan

Type de surfaces (sur l'ensemble du terrain, bâti inclus)		
Revêtements non végétalisés (perméables ou non)	surface	0%
Revêtements faiblement végétalisés	surface	5%
Revêtements végétalisés	surface	15%
Substrat restreint de 5-10 cm (extensif)	surface	20%
Substrat restreint de >10 à 25 cm (semi-intensif)	surface	40%
Substrat restreint de >25 à 50 cm (intensif)	surface	50%
Substrat ouvert limité (> 50 cm) ou contraint	surface	55%
Pleine terre	surface	70%
Cours ou plan d'eau minéral, non végétalisé	surface	10%
Cours ou plan d'eau végétalisé, semi-naturel	surface	70%
Total des surfaces		
Grand total		

Situation existante

42.3%

Superficie [m²] Espace ouvert	Bâti	Score
2855	3132	0.00%
458		0.13%
		0.00%
		0.00%
		0.00%
		0.00%
1528		4.93%
9080		37.27%
		0.00%
		0.00%
13921	3132	

17053

Toutes les surfaces sont encodées

Situation projetée

25.7%

Superficie [m²] Espace ouvert	Bâti	Score
3385	4499	0.00%
		0.00%
55		0.05%
	4018	4.71%
		0.00%
		0.00%
		0.00%
5066		20.80%
		0.00%
	30	0.12%
8506	8547	

17053

Toutes les surfaces sont encodées

Note

Calcul automatique des valeurs de référence	Référence
Emprise ouverte (non revêtue et/ou végétalisée)	75.0%
Emprise ouverte (revêtue)	4.0%
Emprise Bâtie	15.0%
Total (check)	

Surfaces encodées	Emprises respectives
10608	62%
3313	19%
3132	18%
17053	OK



Surfaces encodées	Emprises respectives
5066	30%
3440	20%
8547	50%
17053	OK



CBS+ de référence calculé sur base des emprises du projet

50.2%	*Indicatif*	30.6%

Renforcement des biotopes urbains — 13.3% — 7.6%

Biotopes associés au bâti — 15% — 0.4% — 0.6%

Végétalisation des façades

		Référence	Façades à rue	Autres façades		Façades à rue	Autres façades	
		13%						
Façades non végétalisées	nombre	0%	4			4		
Pied de façade - petite implantation florale (cumulable)	nombre	10%						
Paroi artificielle végétalisée - mur végétalisé	nombre	30%						
Végétalisation structurelle - forêt verticale	nombre	70%						
Façades à végétation contenue	nombre	70%						
Façades à végétation libre	nombre	90%						
Nombre total de façades (calculé)			4	0		4	0	
			0.00%	-	0.00%	0.00%	-	0.00%

Maille sombre - éclairage nocturne adapté

		Max.	Adaptation	Direction		Adaptation	Direction	
Au niveau du bâti (façades extérieures)	caract.	2.0%	Pas d'éclairage	Pas d'éclairage	0.36%	Adapté	Orienté	0.59%

[+] Boosters du bâti — 0.0% — + 14.7%

Gîtes et nichoirs

			Gîtes ou nichoirs intégrés	Gîtes ou nichoirs apposés		Gîtes ou nichoirs intégrés	Gîtes ou nichoirs apposés	
Moineau domestique	nombre	7.00	0	0	0.00%	0	0	0.00%
Martinet noir	nombre	7.00	0	0	0.00%	0	0	0.00%
Hirondelle de fenêtre	nombre	7.00	0	0	0.00%	0	3	6.03%
Chauves-souris	nombre	7.00	0	0	0.00%	0	0	0.00%
Autres espèces associées au bâti *	nombre	5.00	0	0	0.00%	0	0	0.00%

			Façades adaptées	Partiellement	Non adaptées		Façades adaptées	Partiellement	Non adaptées	
Adaptation des surfaces transparentes et réfléchissantes	nombre	5.00	0	0	4	0.00%	0	0	4	0.00%
Toitures sauvages : biotopes variés en toiture végétalisée	surface	10.00	0	Absent du bâti		0.00%	0	Absent du bâti		0.00%
Plantations favorables et diversifiées (façades + toitures)	caract.	10.00				0.00%	100% de plantes favorables	2-5 espèces		8.62%

Biotopes associés à l'espace ouvert — 9.1% — 4.1%

Strates inférieures - biotopes au niveau du sol

Arbustes et arbrisseaux, haies	surface	12.0%	3329	Environ la moitié du terrain (< 60 %) (4244 - 6364 m²)	3.73%	1832	Environ le tiers du terrain (< 40 %) (1267 - 2026 m²)	1.07%
Herbacées et arbustes bas : parterres, platebandes, potagers coll., sous-bois	surface	6.0%	0	Absent du terrain (0%) (0 m²)	0.00%	1560	Environ le tiers du terrain (< 40 %) (1267 - 2026 m²)	0.53%
Herbacées de faible intérêt : pelouse rase, gazon, champ cultivé…	surface	1.0%	7279	Environ les trois quarts du terrain (< 80 %) (6365 - 8486 m²)	0.44%	1674	Environ le tiers du terrain (< 40 %) (1267 - 2026 m²)	0.09%
			Vérifiez les données		4.17%			1.69%

Strates supérieures - couverture arborée (canopée > 2m de hauteur)

Note

			Situation existante		Situation projetée	
Arbres et arbustes hauts en milieu minéralisé (voiries, parkings, places publiques…)	surface	7.0%	0 — Absent du milieu minéralisé (0%)	0.00%	0 — Absent du milieu minéralisé (0%)	0.00%
Arbres et arbustes hauts en espace vert	surface	8.0%	1690 — Environ le quart de l'espace vert (< 25 %) (1592 - 2651 m²)	4.98%	1455 — Environ le tiers de l'espace vert (<40%) (1267 - 2026 m²)	2.38%
				4.98%		2.38%
[+] Boosters de l'espace ouvert			**+**	**14.7%**	**++**	**31.7%**
Arbres vétérans ou remarquables	nombre	12.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Arbres têtards (excl. Arbres architecturés)	nombre	9.1	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Arbres fruitiers (hors vergers)	nombre	7.8	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Verger traditionnel (> 10 arbres fruitiers)	nombre	10.4	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Gabions (cages métalliques remplies de pierres)	longueur	4.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Tas de pierres sèches, pierriers refuges (structurels)	surface	7.8	Pas de données	0.00%	1 — Présent + (1-42)	1.76%
Murets de pierres sèches (excl. Gabions)	longueur	9.1	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Sandariums, sablières	surface	9.1	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Fascines de bois mort	longueur	9.1	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Tas de bois refuge	surface	9.1	Pas de données	0.00%	1 — Présent + (1-42)	2.05%
Arbres morts couchés, chablis	nombre	8.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Arbres morts sur pied (chandelles, quilles)	nombre	10.4	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Pyramide à lucane cerf-volant	surface	8.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Clôtures et cabanes vivantes de saule ou d'osier	longueur	6.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Haie vive urbaine, de jardin	longueur	11.8	30 — Présent + (5-349)	2.66%	100 — Présent + (5-214)	2.66%
Haie champêtre (bocagère, brisen-vent, fourragère, de cépée ou haut-jet)	longueur	16.9	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Lisière étagée (entre milieux arborés et ouverts)	longueur	11.7	Pas de données	0.00%	40 — Présent + (10-429)	2.64%
Zone de bulbes naturalisés	surface	6.5	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Ronciers et/ou buissons épineux	surface	11.7	100 — Très marqué +++ (>70)	5.27%	100 — Très marqué +++ (>43)	5.27%
Lierre grimpant offrant fleurs et fruits (rameaux fertiles)	nb ou surf.	8.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Zone de fauche tardive, prairie fleurie, écopâturage	surface	11.7	Pas de données	0.00%	1560 — Très marqué +++ (>860)	5.27%
Potagers collectifs ou familiaux (excl. potagers individuels)	surface	7.8	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Mare naturelle (sans poissons introduits)	surface	10.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Berges naturelles (pente douce végétalisée)	longueur	9.0	Pas de données	0.00%	Pas de données	0.00%
Zone humide, roselière, marais	surface	9.0	Pas de données	0.00%	30 — Présent + (10-429)	2.03%
Plantations favorables et diversifiées (strate herbacée)	caract.	10.0	Moins de 20% de plantes favorables / 2-5 espèces	0.00%	20 à 50% de plantes favorables / 6-9 espèces	1.01%
Plantations favorables et diversifiées (strate arbustive)	caract.	10.0	50 à 80% de plantes favorables / 4 espèces et +	3.38%	Plus de 80% de plantes favorables / 4 espèces et +	4.50%
Plantations favorables et diversifiées (strate arborée)	caract.	10.0	50 à 80% de plantes favorables / 4 espèces et +	3.38%	Plus de 80% de plantes favorables / 4 espèces et +	4.50%
Connectivité écologique des biotopes urbains			**3.8%**		**2.9%**	
Clôtures perméables à la faune						
Connexions effectives	nombre	2%	4	1.31%	4	0.80%
Connexions potentielles totales	nombre		*4*		*4*	
Corridors écologiques						
Alignements d'arbres et continuités arborées	caract.	2%	Dispersée	0.49%	Fragmentée	0.50%
Continuité végétale au sol	caract.	3%	Complète / large (> 6 m)	1.96%	Partielle (obstacles franchissables)	0.45%
Maille sombre (éclairage nocturne)			Adaptation / Direction		Adaptation / Direction	
Dans l'espace ouvert	caract.	3%	Indéterminé/Inconnu / Indéterminé/Inconnu	0.00%	Modulé & Adapté / Orienté	1.20%

CBS+ du terrain	55.6% C+	33.3% D+
Valeur de référence	50.2%	30.6%

Nom **Projet Logistique Boulevard Industrie**

Type **Démolition-reconstruction (incl. jardin et abords)**

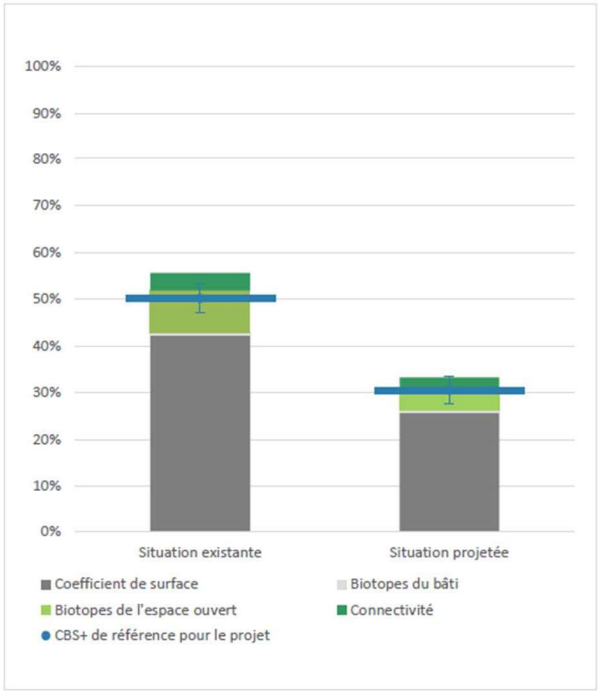
REB **0.00%** **dans le réseau écologique**

Paysage **Ville Campagne**



Comment identifier, aménager et entretenir les biotopes et éléments du paysage ?
Comment calculer le CBS + ? Comment interpréter les résultats ?
Comment remplir l'annexe descriptive du CBS+ ?
Comment être tenu au courant des mises à jour du calculateur ? Comment signaler des bugs?
Retrouvez le guide d'utilisation sur le site Renature.brussels

Enregistrez-vous comme utilisateur·trice du CBS+ pour être tenu·e au courant des mises à jour.
Signalez un bug ou un problème.
Posez une question sur l'utilisation ou l'interprétation de l'outil.



© Bruxelles Environnement / Département Nature et biodiversité

Cet outil de calcul est conçu et proposé pour la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Plan régional Nature 2016-2025 et de la mise en œuvre de l'article 66 de l'ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature

CBS+ Renature / v.04 - Mai 2026

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mai 2024 (M.B. 13 juin 2024)

1.4. Mesures prises en vue d'éviter, réduire et compenser les incidences climatiques du projet et du chantier

1.4.1. En phase d'exploitation

Le projet concerne la construction d'une plateforme logistique sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 1er étage) et de leurs accès (chemins piétons et rampe voiture), sur un terrain de 17 053 m² sur lequel est déjà bâtie une ancienne imprimerie dont la destruction est prévue par le projet. Des excavations (jusqu'à 28 660 m³) sont nécessaires à la construction.

De manière générale, les incidences climatiques potentielles liées à un projet de construction sur un terrain non bâti sont :

- Une augmentation des volumes d'eaux de ruissellement et un risque de modification des axes d'écoulement, pouvant alors engendrer une augmentation du risque d'inondation ;
- Une fragmentation et une perte de biotope, une rupture dans les continuités écologiques existantes, une rupture dans la structure du sol et une perte de potentiel en séquestration de carbone ;
- Une augmentation des effets d'îlots de chaleur ;
- Une augmentation des consommations énergétiques ;
- Une augmentation des émissions de gaz à effets de serre en lien avec les modes de production d'énergie et/ou les déplacements motorisés liés au projet.

La présente note vise à exposer les incidences climatiques spécifiques au projet et les mesures mises en place pour limiter ces incidences sur les habitats et habitats d'espèces, les surfaces imperméabilisées, la couverture arborée et les surfaces végétalisées et, plus largement, toute mesure contribuant aux ambitions climatiques de la Région.

Les objectifs climatiques régionaux visent à accroître la résilience du territoire face au changement climatique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Les priorités portent notamment sur :

- L'adaptation aux épisodes de canicule, de sécheresse et de pluies intenses ;
- Le maintien et le renforcement des espaces verts et des infrastructures écologiques ;
- La lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La diminution des émissions liées à la mobilité motorisée.

Dans la suite, les incidences climatiques du projet et les mesures de compensation prévues par le projet sont déclinées selon les thématiques suivantes :

- Gestion des eaux ;
- Espaces verts et infrastructures écologiques ;
- Ilots de chaleur ;
- Energie ;
- Mobilité.

1.4.1.a. GESTION DES EAUX

Ambitions régionales

L'adaptation des projets aux effets du changement climatique implique une gestion intégrée du cycle de l'eau visant à limiter les risques d'inondation, à préserver les ressources en eau et à renforcer la résilience des aménagements face à l'augmentation attendue de la fréquence et de l'intensité des épisodes pluvieux. Dans un contexte urbain fortement artificialisé, ces enjeux portent à la fois sur la limitation des surfaces imperméables, la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de chute, la réutilisation de la ressource et la réduction des débits rejetés vers les réseaux d'égouttage.

Contexte existant

Le site du projet s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé, à proximité du canal Bruxelles-Charleroi et de la Senne, sans toutefois être directement traversé par un cours d'eau. Aucun captage destiné à la distribution publique d'eau potable n'est présent au droit du site. Celui-ci se situe néanmoins à proximité du maillage bleu régional, dont les objectifs consistent à restaurer le fonctionnement du réseau hydrographique bruxellois, à limiter les risques d'inondation et à favoriser la gestion des eaux propres.

Le relief du site est marqué par une légère butte centrale culminant à environ 25 m d'altitude, entourée de talus orientés vers les limites de la parcelle. Les eaux de ruissellement suivent naturellement ces pentes avant d'être collectées par les avaloirs raccordés au réseau d'égouttage du boulevard Industriel. La nappe phréatique est relativement superficielle, comprise entre 2 et 4 mètres de profondeur, avec un écoulement supposé du sud-est vers le nord-ouest. Par ailleurs, une zone d'aléa d'inondation lié aux eaux souterraines est identifiée dans le nord-ouest du site, bien qu'aucun aléa de ruissellement de surface n'y soit recensé.

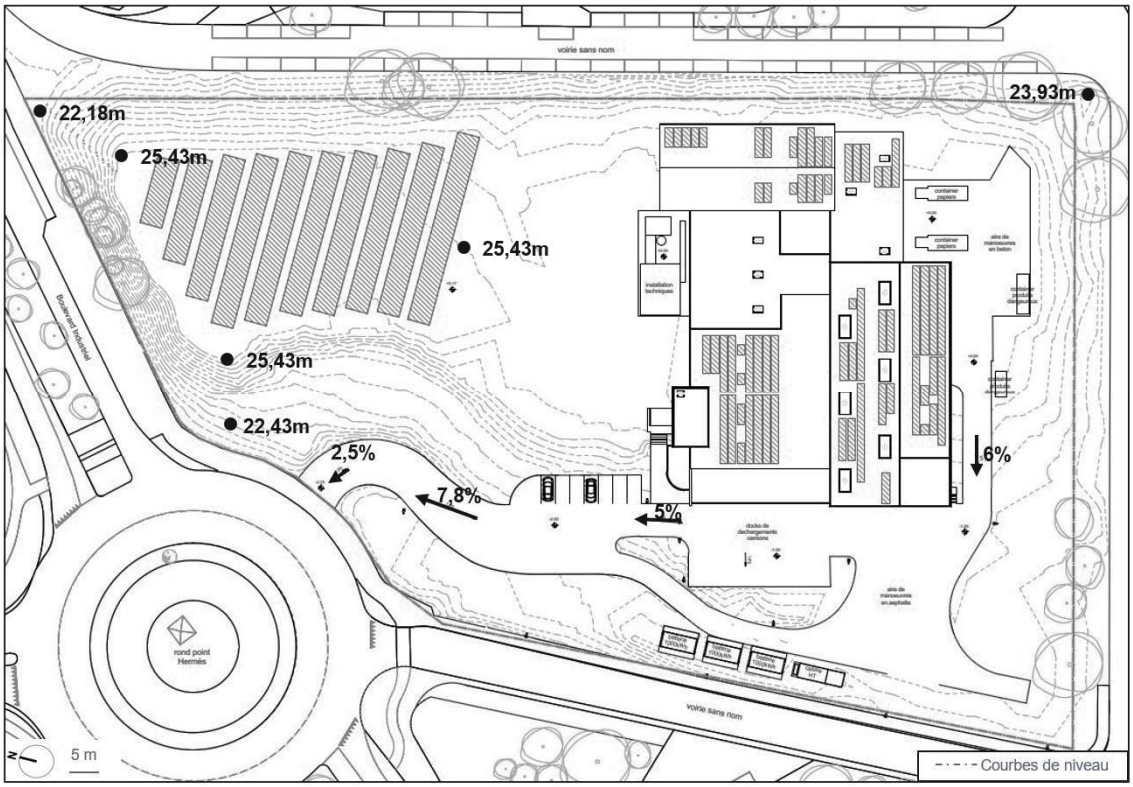


Figure 4 : Courbes de niveau à l'échelle du site en situation existante

En situation existante, le site présente un taux d'imperméabilisation d'environ 35 %, les surfaces de pleine terre représentant près des deux tiers de la parcelle. Les sols sont constitués de remblais à matrice sableuse présentant une perméabilité estimée comme moyenne à bonne, ce qui permet localement l'infiltration des eaux de pluie.

Incidences du projet et mesures mises en œuvre

Le projet s'implante sur une parcelle actuellement partiellement artificialisée, présentant un taux d'imperméabilisation d'environ 35 %. Le réaménagement du site entraîne une augmentation significative des surfaces bâties et minéralisées, portant ce taux à 70 % en situation projetée. Cette évolution est susceptible d'accroître les volumes de ruissellement générés lors des épisodes pluvieux et constitue, à première vue, un facteur défavorable au regard des objectifs d'adaptation climatique.

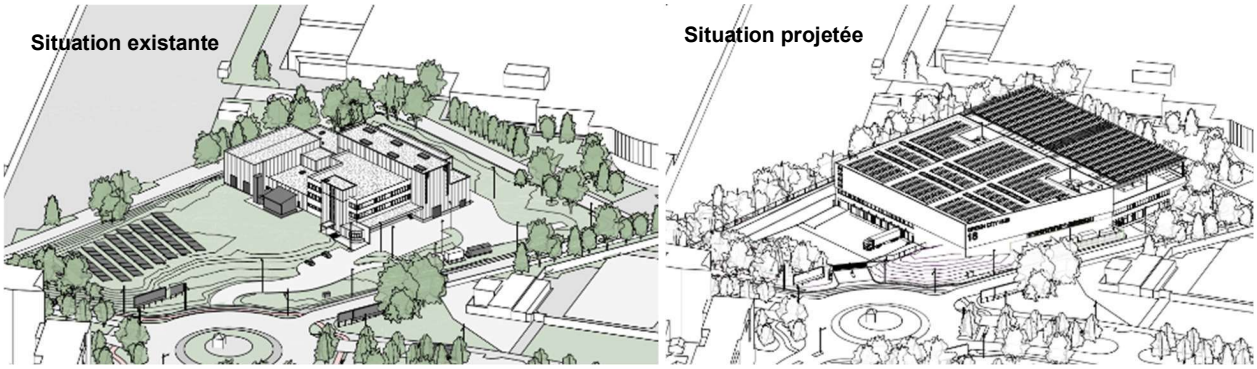


Figure 5 : Comparaison du relief en situation existante et projetée (source : fast forward architects)

La mise en place d’une stratégie de gestion des eaux pluviales, reposant sur plusieurs dispositifs complémentaires répartis à l'échelle du site, cherche à compenser cette augmentation de l'imperméabilisation. Les eaux issues des différentes surfaces sont gérées selon leurs caractéristiques et les possibilités d'infiltration offertes par le terrain, afin de limiter autant que possible les rejets directs vers le réseau public. La figure suivante identifie les surfaces perméables (talus en pleine terre, jardin de pluie), les surfaces imperméables (voiries, rampe, installations techniques en extérieur) et les surfaces de toitures (toitures nues et toitures vertes).

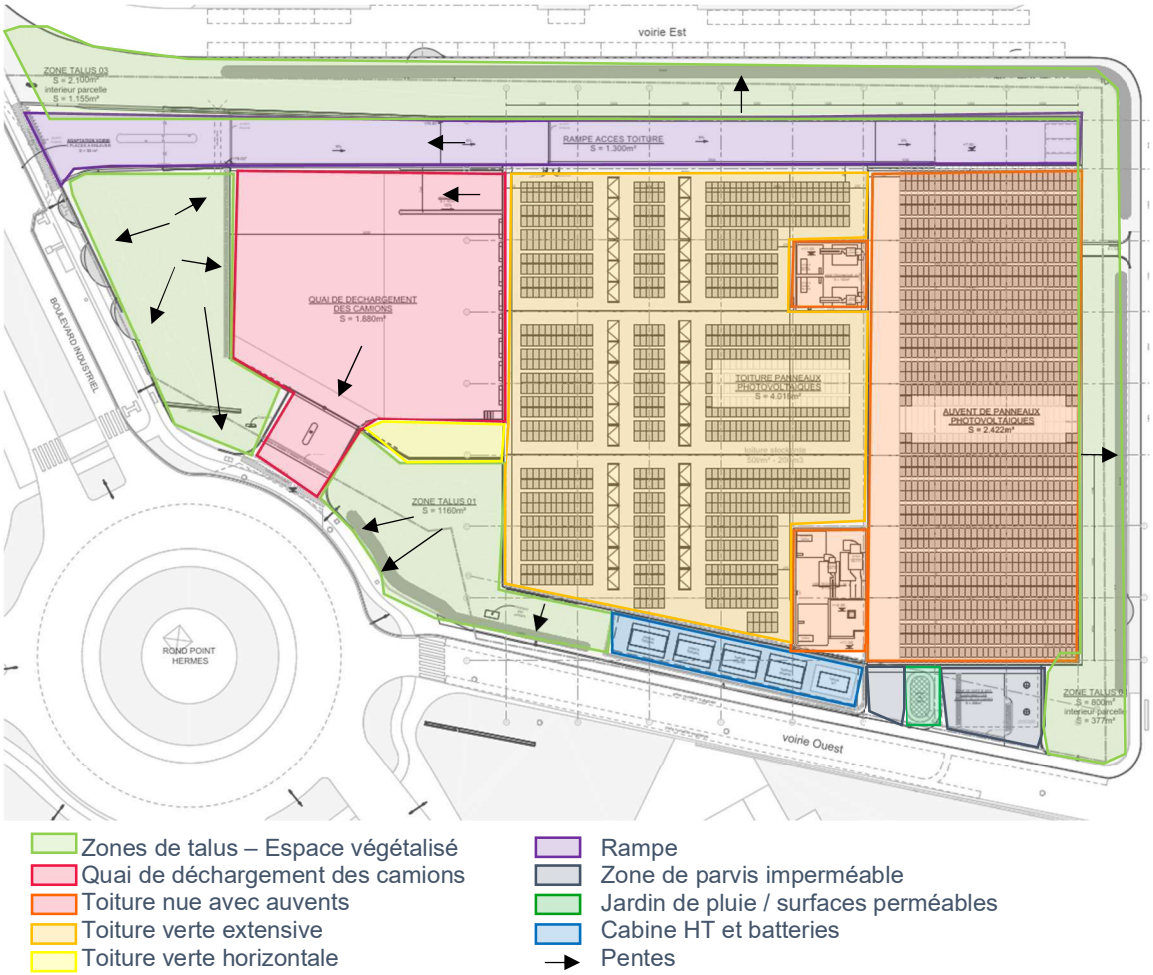


Figure 6 : Surfaces projetées - Gestion des eaux

Les espaces de pleine terre aménagés sur les talus conservent une fonction d'infiltration naturelle. Les eaux de ruissellement y sont dirigées vers des fossés en pied de talus permettant leur infiltration directe dans le sol. Sur le parvis ouest, les eaux pluviales sont orientées vers un jardin de pluie favorisant également leur infiltration in situ. Ces dispositifs participent au maintien du fonctionnement hydrologique local malgré la densification du site.

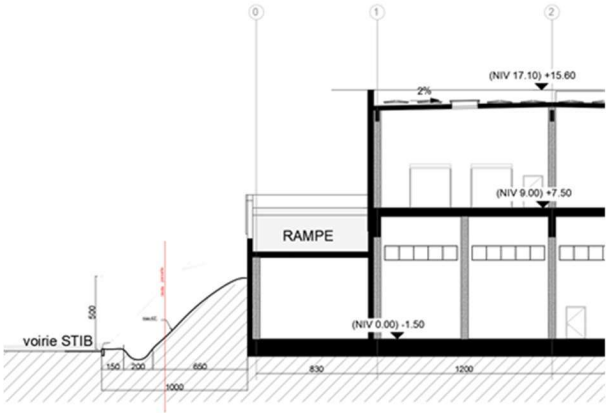


Figure 7 : Coupe d'un talus projeté et de son fossé en pied de talus

Note

Les surfaces imperméables ne pouvant être infiltrées, notamment les toitures, la rampe d'accès et le quai de chargement, font l'objet d'une gestion spécifique combinant rétention, temporisation et réutilisation. Une partie de la toiture est aménagée en toiture végétalisée stockante capable de retenir jusqu'à 50 l/m², soit environ 200 m³ d'eau. Les eaux collectées alimentent également une citerne de récupération de 80 m³ (qui ne représente pas du volume de rétention), destinée à l'alimentation des chasses de toilettes, au nettoyage des halls logistiques ainsi qu'à l'arrosage des espaces verts. Cette réutilisation contribue à réduire les besoins en eau potable du bâtiment tout en limitant les volumes rejetés vers le réseau d'assainissement.

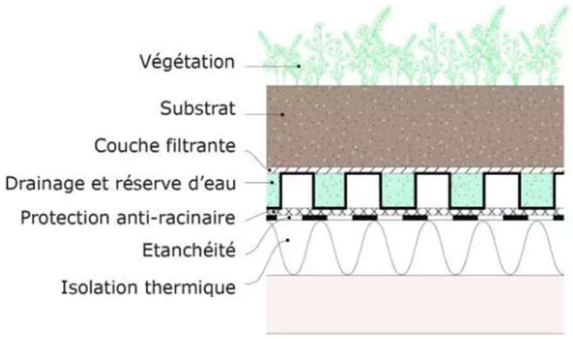


Figure 8 : Coupe de principe d'une toiture végétalisée avec stockage d'eau

Le complément des eaux pluviales est temporairement stocké dans des bassins d'orage enterrés représentant une capacité de 550 m³. Au total, le site dispose ainsi d'une capacité de rétention d'environ 750 m³, supérieure au volume à gérer pour un épisode pluvial centennal de quatre heures, estimé à 624 m³. Les eaux sont ensuite restituées à débit régulé, limitant ainsi le risque de surcharge du réseau d'égouttage et la contribution du projet au risque d'inondation en aval.

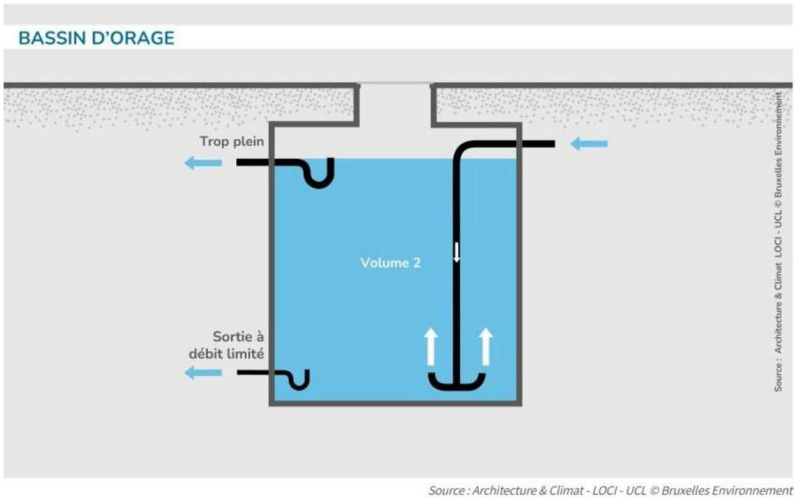


Figure 9 : Illustration d'un bassin d'orage (source : Guide du bâtiment durable)

Le rapport d'incidences précise que l'infiltration généralisée des eaux issues des surfaces imperméables n'a pas pu être retenue en raison des contraintes physiques du site, notamment la configuration en talus, les surfaces disponibles limitées et les volumes d'eau à gérer. Dans ce contexte, la combinaison d'une toiture stockante, d'une citerne de récupération, de bassins de temporisation et de dispositifs localisés d'infiltration constitue une réponse adaptée aux contraintes du projet tout en respectant les prescriptions réglementaires régionales et communales relatives à la gestion des eaux pluviales.

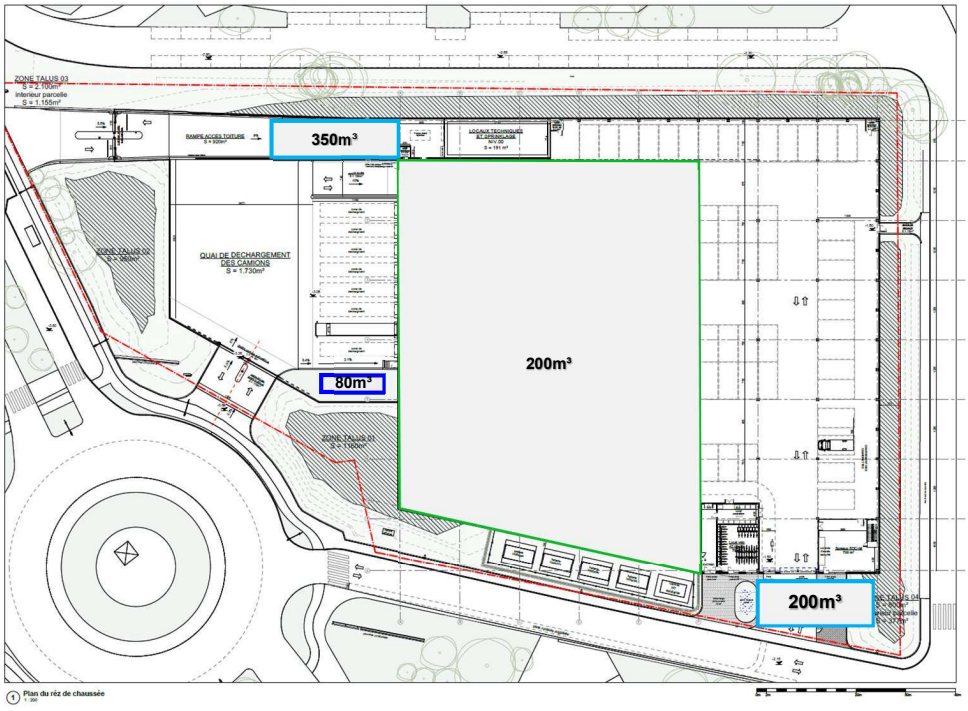


Figure 10 : Localisation des bassins d'orage, de la citerne de récupération et de la toiture stockante

L'augmentation de l'imperméabilisation constitue un élément moins favorable en matière d'adaptation, mais elle est compensée par une gestion intégrée des eaux pluviales fondée sur la rétention, la réutilisation et l'infiltration lorsque celle-ci est possible. Les capacités de stockage prévues permettent de répondre aux épisodes de pluie extrêmes retenus pour le dimensionnement des ouvrages, renforçant ainsi la résilience hydraulique du site face aux effets attendus du changement climatique.

1.4.1.b. Espaces verts et infrastructures écologique

Ambitions régionales

Les ambitions régionales en matière d'espaces verts et infrastructures écologiques sont : préserver les corridors écologiques, limiter la fragmentation, favoriser les déplacements de la faune, maintenir un maximum de pleine terre, diversifier les plantations en intégrant des essences indigènes, végétaliser les toitures et façades lorsque cela est pertinent.

Contexte existant

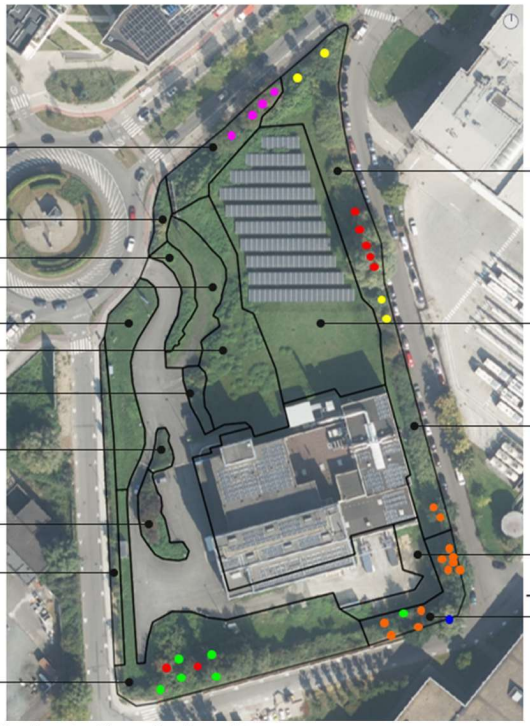
Le site du projet s'inscrit dans un environnement fortement urbanisé et industriel, caractérisé par un déficit en espaces verts accessibles au public. Bien qu'il ne soit concerné ni par un site Natura 2000, ni par le Réseau Écologique Bruxellois (REB), il est intégralement localisé au sein d'une zone identifiée comme carencée en espaces verts dans le Plan Régional Nature. Cette situation souligne l'importance des aménagements végétalisés, même de superficie limitée, pour renforcer les fonctions écologiques locales et améliorer la résilience du tissu urbain face aux effets du changement climatique.



Figure 11 : Zones de carence en espaces verts accessibles au public (source : Bruxelles Environnement)

En situation existante, le terrain est largement occupé par une végétation spontanée développée à la suite de plusieurs années d'abandon. Malgré une valeur écologique relativement élevée mise en évidence par un coefficient CBS+ de 55,6 %, cette végétation est principalement constituée d'espèces rudérales et d'espèces exotiques envahissantes, en particulier la Renouée du Japon (Fallopia japonica) qui colonise une grande partie des surfaces perméables disponibles. Cette dominance limite fortement la diversité floristique et réduit la qualité écologique effective du site malgré une importante proportion de pleine terre.

Le site accueille néanmoins plusieurs éléments favorables à la biodiversité locale. Trente-quatre arbres de plus de 40 cm de circonférence ont été recensés, principalement des saules, robiniers, bouleaux et érables.



Sujets de plus de 40 cm de circonférence :

- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Saule (*Salix spp.*)
- Saule blanc (*Salix alba*)
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Bouleau (*Betula*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)





Figure 12 : Végétation existante au sein du site (source : 02/04/2026)

Les inventaires de terrain ont également mis en évidence la présence d'une quarantaine de terriers de lapin de garenne, espèce strictement protégée en Région de Bruxelles-Capitale, ce qui confère au site une fonction d'habitat qu'il convient de prendre en considération dans le développement du projet.



Figure 13 : Observation du lapin et des terriers (source : 02/04/2026 et 17/04/2026)

Incidences du projet et mesures mises en œuvre

Le projet prévoit une reconfiguration importante des espaces extérieurs afin d'intégrer les enjeux écologiques dans l'aménagement du site tout en répondant aux contraintes d'un programme logistique. Les talus périphériques sont conservés et réaménagés comme supports principaux de la végétalisation. Ils accueilleront des plantations exclusivement composées d'espèces indigènes recommandées par Bruxelles Environnement, associant arbres, haies libres, arbustes et prairies fleuries afin de créer des strates végétales diversifiées et de renforcer les habitats disponibles pour la faune locale.

Le projet constitue également une opportunité de restaurer la qualité écologique du site par une gestion active des espèces exotiques envahissantes. Selon les secteurs, la stratégie retenue combine

l'excavation des foyers de Renouée du Japon lorsque cela est techniquement possible et un programme de fauchage répété destiné à limiter progressivement son expansion. Ces interventions permettent de favoriser le développement d'une végétation indigène plus diversifiée et plus favorable au fonctionnement des écosystèmes locaux.

Les plantations prévues comprennent notamment 37 nouveaux arbres, répartis entre le boulevard Industriel, la bordure est et le secteur du rond-point Hermès, tout en conservant la majorité des arbres compatibles avec le projet. Les haies libres, prairies fleuries et massifs arbustifs sont complétés par plusieurs aménagements spécifiquement destinés à renforcer la biodiversité, tels qu'une garenne artificielle pour le lapin de garenne, un tas de bois-refuge, un pierrier ainsi que des nichoirs intégrés au projet. Une toiture végétalisée extensive de plus de 4 000 m² complète ces aménagements en créant un habitat supplémentaire au sein d'un environnement fortement artificialisé.



Figure 14 : Plan d'aménagement paysager en situation projetée (source :)

Il convient cependant de souligner que la mise en place d'une seule garenne ne permettra pas d'accueillir l'ensemble des lapins actuellement présents sur le site, pour lesquels on dénombre une quarantaine de terriers.

1.4.1.c. Ilots de chaleur

Ambitions régionales

Les ambitions régionales en matière de lutte contre les îlots de chaleur sont : limiter les surfaces minérales, créer de l'ombre, favoriser l'évapotranspiration et la végétalisation.

Incidences du projet

L’imperméabilisation de 11715m² de surface (contre 5987m² en situation initiale) est susceptible d’engendrer un effet d’îlot de chaleur de manière très localisée. Le poids des engins de chantier et le résultat final du centre logistique et de l’artificialisation de certaines zones du site risquent également d’engendrer une certaine compaction du sol. Cette compaction peut limiter les fonctions de régulation thermique assurées par le sol et la végétation.

Mesures mises en œuvre

Les aménagements prévus en termes de revêtement et de gestion des eaux de pluie (toitures végétalisées et stockantes et jardin de pluie) sont des aménagements aux fonctions environnementales et hydrologiques favorisant l’évapotranspiration, la végétalisation et l’infiltration de l’eau de pluie. La plantation de 37 sujets supplémentaires (mais huit arbres abattus), apporteront de l’ombre supplémentaire (1954 m² de couverture arborée supplémentaire par rapport à l’existant). Ces aménagements permettront donc de diminuer les effets d’îlots de chaleur engendrés par l’imperméabilisation de surfaces.

1.4.1.d. ENERGIE

Ambitions régionales

Les ambitions régionales en matière d'énergie s'inscrivent dans le cadre du Plan Air-Climat-Énergie (PACE) et de la stratégie RENOLUTION. Elles visent principalement à réduire la consommation énergétique, décarboner les bâtiments et développer les énergies renouvelables.

Incidences du projet et mesures mises en œuvre

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouvel ensemble logistique répondant aux exigences énergétiques actuellement en vigueur. La toiture du bâtiment constitue un support privilégié pour la production locale d'énergie renouvelable grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette production permettra de couvrir une partie des besoins énergétiques liés à l'exploitation du site et de réduire le recours à l'électricité produite à partir de sources plus carbonées.

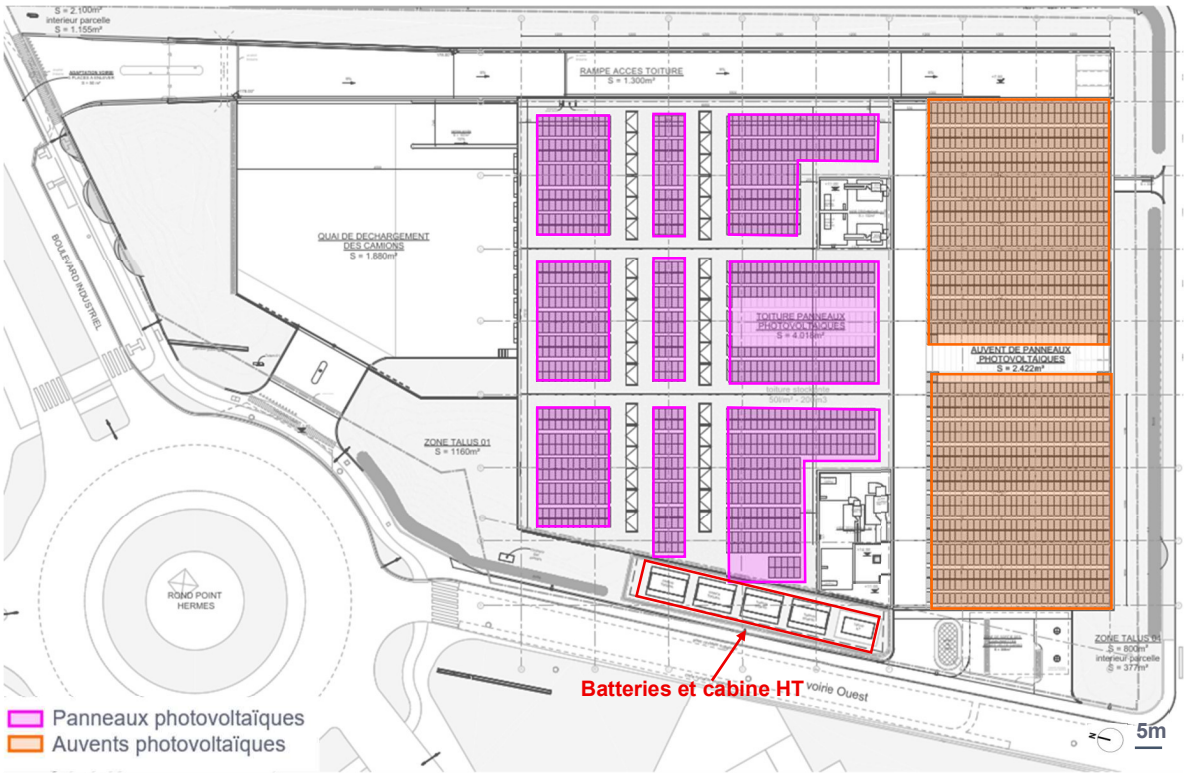


Figure 15 : Localisation des panneaux et auvents photovoltaïques en toiture

Le projet accompagne également l'évolution progressive du secteur de la mobilité vers l'électrification. Les infrastructures prévues permettent l'intégration de bornes de recharge destinées aux véhicules légers et utilitaires, offrant ainsi les conditions nécessaires à une réduction progressive des émissions liées aux déplacements associés au site.

1.4.1.e. MOBILITÉ

Ambitions régionales

Les ambitions régionales en matière de mobilité à Bruxelles sont définies principalement par le Plan régional de mobilité (Good Move), adopté en 2020 pour l'horizon 2030. Les principaux objectifs sont entre autres : réduire la dépendance à la voiture individuelle, favoriser les modes actifs, renforcer les transports en commun, réduire les émissions et améliorer la qualité de l'air.

Contexte existant

Le site bénéficie d'une accessibilité multimodale favorable, caractéristique de sa localisation le long du boulevard Industriel, principal axe structurant reliant le sud-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale au Ring. Conformément au Plan Régional de Mobilité Good Move, cette voirie assure un rôle structurant pour les différents modes de déplacement, tant pour les véhicules motorisés que pour les transports publics, les cyclistes et les piétons.

Le site est desservi par les lignes de bus 73 et 78 de la STIB, dont l'arrêt Hermès est situé à proximité immédiate. Cette desserte permet notamment de rejoindre rapidement la gare du Midi et son important pôle d'intermodalité. Les cheminements piétons sont assurés par des trottoirs continus et de largeur confortable, complétés par plusieurs traversées sécurisées au niveau du rond-point Hermès.

Le réseau cyclable est également bien développé à proximité du site, avec des pistes cyclables séparées le long du boulevard Industriel et des bandes cyclables suggérées sur les voiries secondaires.

Des arceaux vélos ainsi que des stations destinées aux vélos et trottinettes partagés sont présents à courte distance. En revanche, le site existant ne dispose actuellement d'aucun aménagement spécifique pour les modes actifs, l'accès unique étant partagé entre l'ensemble des usagers.

Incidences du projet et mesures mises en œuvre

Le projet prévoit la réalisation d'une plateforme de logistique urbaine organisée de manière à hiérarchiser les différents flux de déplacement selon leur nature. Les accès sont dissociés entre les poids lourds, les camionnettes, les vélos cargos, les employés, les visiteurs et les modes actifs afin de limiter les conflits d'usage et d'améliorer la sécurité des déplacements.

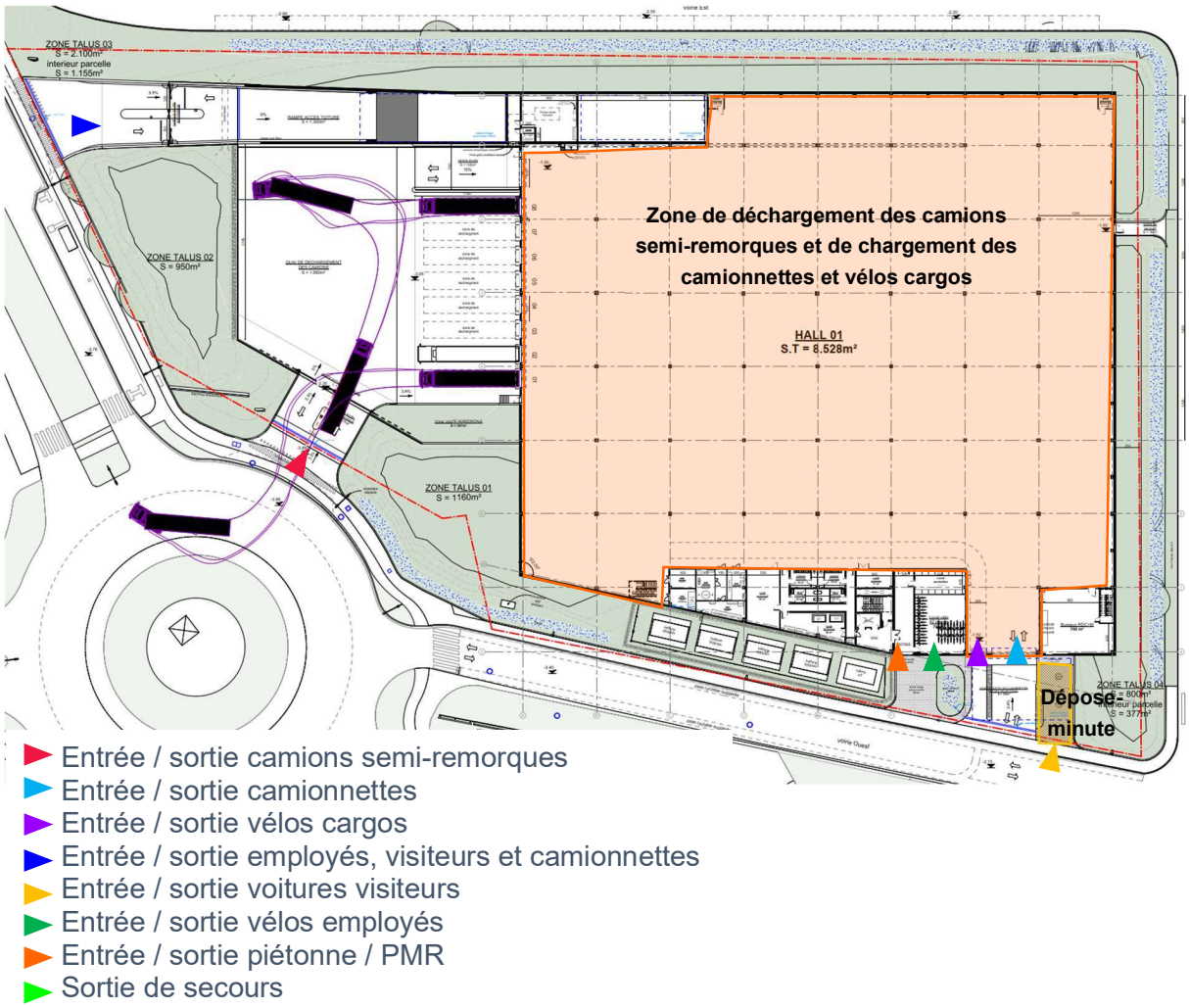


Figure 16 : Accès depuis / vers le site en situation projetée

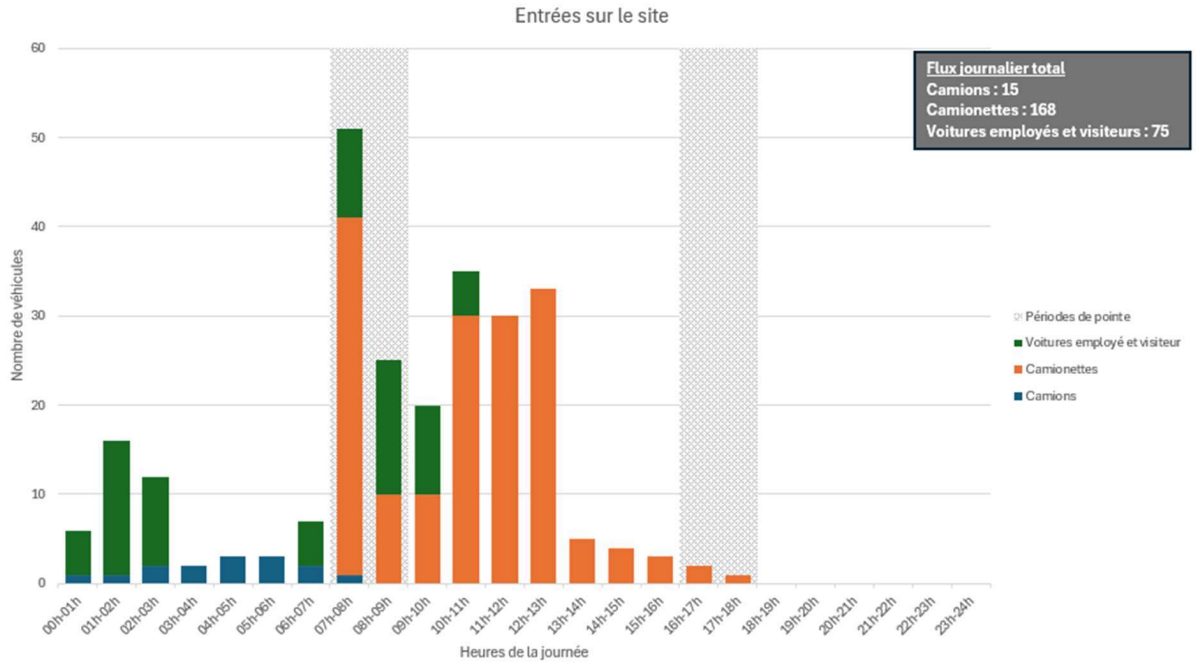
L'activité logistique repose sur un principe de redistribution des marchandises. Les livraisons sont effectuées par camions semi-remorques vers le hall logistique principal, avant d'être redistribuées à l'échelle urbaine au moyen de camionnettes et, dans une moindre mesure, de vélos cargos. Cette organisation contribue à adapter les véhicules utilisés au dernier kilomètre de livraison et favorise le recours à des modes de distribution plus compatibles avec le contexte urbain. Le projet prévoit également des infrastructures destinées à encourager une mobilité plus durable des employés et visiteurs. Un local sécurisé de 40 places pour les vélos est aménagé au rez-de-chaussée, tandis que le stationnement automobile est regroupé en toiture afin de limiter son emprise au sol. Les différents accès

sont organisés de manière à assurer une bonne lisibilité des circulations et à maintenir des cheminements piétons distincts des flux logistiques.

Le secteur des transports constitue l'un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre en Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce contexte, les projets logistiques présentent un enjeu particulier consistant à maintenir l'efficacité des chaînes d'approvisionnement tout en limitant les émissions associées aux déplacements.

Le projet apporte plusieurs contributions positives en ce sens. Son implantation dans une zone déjà dédiée aux activités logistiques permet de concentrer les flux de marchandises au sein d'un secteur bénéficiant d'une excellente accessibilité routière, tout en évitant le développement d'activités similaires dans des secteurs moins adaptés. La proximité des transports en commun et des infrastructures cyclables offre par ailleurs des alternatives crédibles à la voiture individuelle pour les déplacements des employés et des visiteurs. L'organisation de la plateforme favorise également le développement de la logistique urbaine et du transport du dernier kilomètre par des véhicules de plus faible gabarit ainsi que par vélos cargos. Cette approche contribue à réduire les impacts liés à la distribution urbaine des marchandises et s'inscrit dans les objectifs régionaux visant à promouvoir une logistique plus durable.

Le projet reste néanmoins générateur d'un trafic important de véhicules utilitaires, inhérent à son activité. Les hypothèses retenues dans l'étude de mobilité estiment notamment entre 10 et 15 camions semi-remorques par jour, environ 168 tournées quotidiennes de camionnettes ainsi que des déplacements liés aux employés et visiteurs. Toutefois, ces flux sont répartis dans le temps, évitent autant que possible les heures de pointe et s'inscrivent dans un environnement déjà structuré pour accueillir ce type de trafic. L'étude conclut que le fonctionnement projeté ne remet pas en cause les conditions de circulation sur les voiries environnantes.



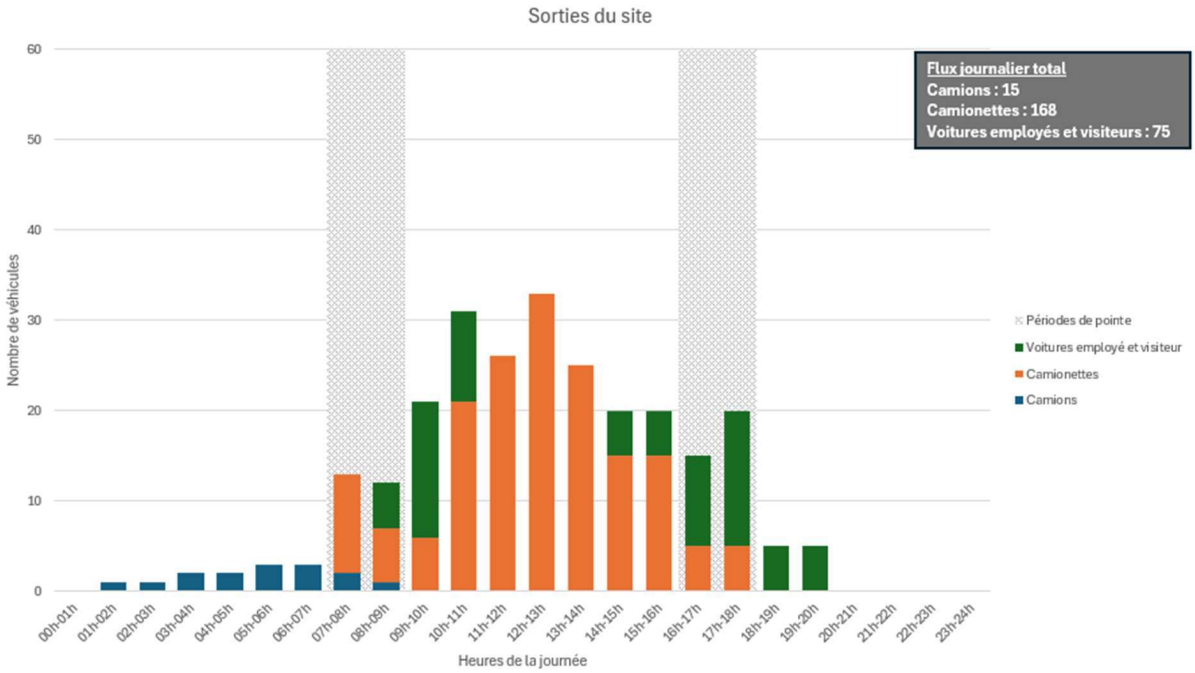


Figure 17 : Estimation du nombre de véhicules (entrées et sorties) généré par le projet sur la journée

De plus, le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'électrification des véhicules de distribution du dernier kilomètre et le recours à des vélos cargos pour une partie des livraisons de proximité. Afin d'apprécier l'ordre de grandeur de cette contribution, une estimation simplifiée a été réalisée en comparant le fonctionnement projeté à celui d'une plateforme logistique conventionnelle reposant sur une flotte de camionnettes diesel assurant les mêmes tournées de distribution. En considérant 168 tournées quotidiennes de distribution et, à défaut de données sur la longueur effective des tournées, une distance moyenne de 25 km par tournée les tournées sont réparties entre 150 tournées réalisées en camionnettes électriques et 18 tournées effectuées en vélos cargos, conformément au principe de fonctionnement du projet.

Pour le scénario de référence, un facteur d'émission de 0,27 kg CO_2/km [1] a été retenu pour une camionnette diesel, valeur représentative d'un véhicule utilitaire léger en conditions réelles d'exploitation. Pour les camionnettes électriques, un facteur de 0,05 kg CO_2/km a été utilisé. Cette valeur est obtenue en considérant une consommation moyenne de l'ordre de 20 kWh/100 km et le facteur d'émission du mix électrique belge (environ 250 g CO_2/kWh en moyenne annuelle), soit environ 50 g CO_2/km[2]. Les vélos cargos électriques présentent quant à eux des émissions d'exploitation très faibles, estimées à environ 5g CO_2/km, principalement liées à la consommation d'électricité. Sur cette base, une plateforme conventionnelle parcourant environ 4 200 km par jour (168 tournées × 25 km) générerait approximativement 1,13 tonne de CO_2 par jour, soit près de 283 tonnes de CO_2 par an sur la base de 250 jours d'exploitation. En comparaison, le fonctionnement projeté conduirait à des émissions estimées à environ 190 kg de CO_2 par jour, soit 48 tonnes de CO_2 par an. L'économie potentielle est ainsi estimée

[1] ADEME - Facteurs d'émissions des différents modes de transport routier ; Etude - Facteurs d'émissions des différents modes de transport routier - Liste et fiches

[2] Agence flamande du climat et de l'énergie - Facteurs d'émission de CO2, valeurs calorifères nettes et gravités spécifiques des combustibles fossiles et de l'électricité ; CO2-emissiefactoren, calorische onderwaarden en soortelijke gewichten van fossiele brandstoffen en elektriciteit | Vlaanderen.be

à environ 235 tonnes de CO_2 par an, correspondant à une réduction d'environ 83 % des émissions liées aux tournées de distribution du dernier kilomètre par rapport à une organisation logistique conventionnelle. Cette estimation constitue un ordre de grandeur destiné à illustrer le potentiel climatique du projet. Les résultats réels dépendront notamment de la distance effectivement parcourue par les véhicules, de la part des livraisons réalisées en vélo cargo, du taux de chargement des véhicules, ainsi que de l'évolution du mix électrique belge.

Les bénéfices présentés ci-dessus, fondés uniquement sur l'électrification de la flotte de distribution, constituent une estimation prudente de la contribution climatique du projet. Les effets de la mutualisation des flux logistiques, qui ne sont pas quantifiés dans la présente estimation, devraient conduire à une réduction supplémentaire des kilomètres parcourus et, par conséquent, à une diminution additionnelle des émissions de gaz à effet de serre. La littérature consacrée aux plateformes de consolidation urbaine montre que ces effets peuvent être significatifs, en particulier lorsque les taux de remplissage des véhicules sont optimisés et que plusieurs opérateurs mutualisent leurs activités.

1.4.2. En phase de chantier

1.4.2.a. Organisation générale du chantier

La phase de chantier constitue une étape transitoire du projet susceptible de générer des incidences temporaires sur l'environnement et le climat. Les principaux enjeux concernent les consommations énergétiques des engins et des installations de chantier, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des matériaux et des déblais, ainsi que les perturbations temporaires des fonctions écologiques et hydrologiques du site. Le chantier se déroulera en deux phases successives : la démolition des bâtiments et infrastructures existants, suivie de la construction du nouveau bâtiment logistique et de ses aménagements extérieurs. Sa durée est estimée à environ deux ans. Les travaux comprendront notamment l'excavation d'un volume maximal d'environ 28 660 m³ de terres ainsi que l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction. L'organisation du chantier sera principalement limitée à l'intérieur de l'emprise du projet, avec un accès principal prévu depuis le rond-point Hermès.

L'organisation du chantier visera à limiter autant que possible les incidences sur l'environnement en privilégiant une emprise contenue, une planification adaptée des travaux et la mise en œuvre des bonnes pratiques de chantier. Les installations temporaires, les zones de stockage et les accès seront organisés de manière à limiter les perturbations des espaces publics et des activités voisines. Une attention particulière sera portée à la prévention des pollutions accidentelles, à la maîtrise des poussières et au maintien de la propreté des abords.

1.4.2.b. Mobilité

Le chantier générera des déplacements liés à l'évacuation des déblais, aux déchets de démolition et à l'approvisionnement en matériaux de construction. Le charroi est estimé à environ 5 000 véhicules sur l'ensemble de la durée des travaux, soit une moyenne d'une dizaine de véhicules par jour ouvré. Les travaux d'aménagement des accès pourront également nécessiter des occupations ponctuelles de la voirie et des cheminements piétons ou cyclables.

L'accès principal au chantier sera assuré depuis le rond-point Hermès afin de limiter les interactions avec les autres voiries. Les perturbations de circulation seront limitées aux phases de création des accès et resteront ponctuelles. Lorsque les trottoirs ou les aménagements cyclables seront

temporairement occupés, des itinéraires de déviation adaptés seront mis en place conformément aux prescriptions d'accessibilité. Les interventions à proximité du dépôt STIB seront organisées de manière à garantir la continuité de l'exploitation des transports en commun.

Bien que le chantier génère un trafic supplémentaire, celui-ci demeure limité au regard des flux déjà observés sur le boulevard Industriel et reste concentré sur une période temporaire. Le maintien des cheminements pour les modes actifs et de l'accessibilité des transports en commun contribue à préserver les alternatives à la voiture individuelle pendant toute la durée des travaux.

1.4.2.c. Bruit

Les opérations de démolition, de terrassement et de construction génèreront des nuisances sonores temporaires liées au fonctionnement des engins de chantier, susceptibles d'affecter ponctuellement les riverains les plus proches, rue du Développement. Ces émissions s'inscrivent toutefois dans un environnement déjà marqué par un niveau sonore élevé de 65 dBA (LAeq) en raison de la présence des infrastructures routières et des activités industrielles.

Les travaux les plus bruyants seront réalisés dans le respect des horaires autorisés (7h-19h en semaine) et à l'aide d'équipements conformes à la réglementation en vigueur. L'information préalable des riverains ainsi que l'organisation des phases les plus sensibles contribueront à limiter la gêne occasionnée.

1.4.2.d. Sols et eaux

Les principaux enjeux concernent les importants terrassements prévus, la présence de pollutions résiduelles identifiées sur le site, la faible profondeur de la nappe phréatique ainsi que la présence de secteurs colonisés par la Renouée du Japon.

Les terres excavées feront l'objet d'une caractérisation préalable permettant de distinguer les terres réutilisables des terres contaminées, lesquelles seront évacuées vers des filières agréées. Les eaux de chantier seront collectées et gérées de manière à éviter toute pollution du réseau d'assainissement ou de la nappe. Des mesures spécifiques seront également mises en œuvre pour prévenir la dissémination des espèces exotiques envahissantes lors des terrassements.

1.4.2.e. Air

Les travaux de démolition, de terrassement et les déplacements des engins généreront temporairement des émissions de poussières et de polluants atmosphériques. Ces émissions seront principalement concentrées à proximité immédiate du chantier.

Des mesures de réduction seront mises en œuvre afin de limiter les émissions de poussières, notamment par l'humidification des pistes, le nettoyage régulier des voiries et une gestion adaptée des matériaux pulvérulents. Le désamiantage préalable du bâtiment existant garantira l'absence de dispersion de fibres d'amiante lors de la démolition.

1.4.2.f. Energie

Un chantier implique d'importantes consommations énergétiques liées au fonctionnement des engins et véhicules de chantier, à l'éclairage du chantier ainsi qu'au chauffage ou à la climatisation des bureaux de chantier.

1.4.2.g. Gestion des déchets

Note

Le chantier produira des déchets issus de la démolition du bâtiment existant ainsi qu'un volume important de terres excavées, estimé à maximum 28 660 m³, dont une partie nécessitera une gestion spécifique en raison de la présence de pollutions résiduelles ou d'espèces exotiques envahissantes.

Les déchets feront l'objet d'un tri à la source et seront orientés vers les filières de valorisation ou d'élimination appropriées. Les terres contaminées et les terres concernées par la présence de Renouée du Japon seront gérées séparément afin d'éviter tout risque de pollution ou de dissémination.

1.4.2.h. Biodiversité, faune et flore

Le site présente plusieurs enjeux écologiques qui nécessitent une attention particulière durant la phase de chantier. Bien que localisé dans un environnement fortement urbanisé, il accueille une végétation spontanée diversifiée, plusieurs espèces exotiques envahissantes ainsi qu'une population de lapins de garenne (Oryctolagus cuniculus), espèce strictement protégée en Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, plusieurs arbres susceptibles d'accueillir des oiseaux nicheurs devront être abattus dans le cadre du projet, ce qui impose le respect des contraintes réglementaires relatives à la période de nidification. Les principales incidences potentielles concernent la destruction temporaire d'habitats, les perturbations de la faune liées aux travaux de démolition et de terrassement, ainsi que le risque de dissémination des espèces exotiques envahissantes lors des mouvements de terres.

Le chantier intégrera plusieurs mesures destinées à limiter les incidences sur la biodiversité. Une attention particulière sera portée à la gestion des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site, en particulier la Renouée du Japon (Fallopia japonica), le Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia) et le Buddléia (Buddleja davidii). Les terres excavées dans les secteurs colonisés par la Renouée du Japon seront considérées comme contaminées par des rhizomes et feront l'objet d'une gestion séparée, avec évacuation vers une filière de traitement adaptée. Les engins intervenant dans ces secteurs seront nettoyés avant leur déplacement afin d'éviter toute dissémination accidentelle de fragments végétatifs. Une gestion spécifique sera également prévue pour le Robinier faux-acacia, dont les capacités importantes de rejet après abattage nécessitent un traitement adapté des souches, ainsi que pour le Buddléia, dont la propagation par graines pourra être limitée par la coupe des inflorescences avant fructification lorsque le calendrier des travaux le nécessite.

Les travaux tiendront également compte de la présence du lapin de garenne. Une dérogation à l'Ordonnance Nature sera sollicitée pour la destruction des terriers situés dans l'emprise des travaux. Afin d'en limiter les incidences, des garennes artificielles seront aménagées sur le talus nord, hors emprise du chantier, avant le démarrage des travaux. Ces aménagements, complétés par des dispositifs d'effarouchement, permettront de favoriser le déplacement progressif des individus vers des habitats de substitution.

Enfin, le calendrier du chantier intégrera les contraintes écologiques liées aux périodes sensibles pour la faune. Les opérations d'abattage d'arbres et les travaux de démolition susceptibles d'affecter des oiseaux nicheurs seront réalisés en dehors de la période de nidification définie par la réglementation régionale. De manière similaire, les travaux de terrassement affectant les secteurs occupés par le lapin de garenne seront, dans la mesure du possible, organisés en tenant compte des principales périodes de reproduction de l'espèce.

2. NOTE SUR LES INCIDENCES CLIMATIQUES DES ÉCOSYSTÈMES

« Le jugement du 29 octobre 2025 impose à la Région de Bruxelles-Capitale de prendre les mesures nécessaires afin de suspendre temporairement l'urbanisation et l'imperméabilisation des terrains non bâtis de plus de 0,5 hectare, notamment au regard de l'absence d'une évaluation actualisée de la capacité d'absorption des gaz à effet de serre. Le jugement souligne en outre explicitement l'importance de la captation du CO_2 ainsi que de la préservation et du renforcement des puits naturels.

Dans ce contexte, une circulaire a été adoptée le 19 mars 2026 afin de préciser les notions utilisées en vue d'une application uniforme, sans toutefois prévoir de lignes directrices spécifiques en matière de captation du CO_2 dans le cadre des demandes de permis.

Dès lors, le Demandeur estime opportun, à la lumière du jugement, de préciser que le projet n'a pas d'impact négatif sur les capacités de captation du CO_2. Comme exposé plus en détails ci-après, le projet est dès lors compatible avec les objectifs climatiques poursuivis. »

2.1. Contexte politique et stratégique

2.1.1. Cadre européen et engagements climatiques

La politique climatique de la Région de Bruxelles-Capitale s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux et européens visant à limiter le réchauffement climatique global, notamment :

1. L'Accord de Paris (2015), qui fixe l'objectif de contenir l'élévation moyenne de la température mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ;
2. Le Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), qui prévoit l'atteinte de la neutralité climatique de l'Union européenne à l'horizon 2050 ;
3. La Loi européenne sur le climat, qui rend juridiquement contraignant l'objectif de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990.

Dans ce cadre, les États membres et les entités fédérées sont appelés à mettre en œuvre des stratégies territoriales contribuant à la réduction structurelle des émissions et à l'augmentation des capacités d'adaptation des territoires urbains.

2.1.2. Objectifs climatiques et énergétiques régionaux

La politique climatique[3] de la Région de Bruxelles-Capitale s'inscrit dans le cadre des engagements européens visant l'atteinte de la neutralité climatique à l'horizon 2050 et la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre à court et moyen terme. À l'échelle régionale, ces objectifs sont traduits notamment dans :

- Le Plan régional Air-Climat-Énergie (PACE) ;
- Le Plan régional de Développement Durable (PRDD) ;
- La stratégie régionale d'adaptation aux changements climatiques ;

[3] https://environnement.brussels/citoyen/documentation-et-outils/etat-des-lieux-de-lenvironnement/emissions-de-gaz-effet-de-serre

Note

- Les politiques relatives au maillage vert et bleu et à la désimperméabilisation des sols.

Ces instruments de planification identifient comme priorités principales :

- La réduction des consommations énergétiques du parc bâti existant ;
- La transition vers des systèmes énergétiques bas carbone ;
- La diminution des émissions liées à la mobilité motorisée ;
- Le renforcement de la résilience du territoire urbain face aux effets du changement climatique.

2.1.3. Profil et ordres de grandeur des émissions régionales de gaz à effet de serre

Le suivi des émissions de gaz à effet de serre en Région de Bruxelles-Capitale est assuré par Bruxelles Environnement, notamment au travers de l'« État de l'environnement » et de l'inventaire régional des émissions.

Selon les données les plus récentes disponibles, les émissions territoriales directes de gaz à effet de serre s'élèvent à un ordre de grandeur d'environ : **3,3 millions de tonnes équivalent CO_2 par an.**

L'analyse sectorielle met en évidence la structure spécifique des émissions dans un territoire fortement urbanisé :

- Les consommations énergétiques liées aux bâtiments (secteurs résidentiel et tertiaire) constituent la principale source d'émissions et représentent environ 55 % du total régional ;
- Le transport routier constitue le second poste d'émission, avec une contribution de l'ordre de 25 % ;
- Les autres émissions proviennent de manière plus diffuse des secteurs des déchets, de certaines activités économiques et de sources énergétiques diverses.

Les émissions de GES en Région de Bruxelles-Capitale sont principalement liées au chauffage et au transport routier

Source : Bruxelles Environnement, Dpt Evaluation Air Climat Energie 2025

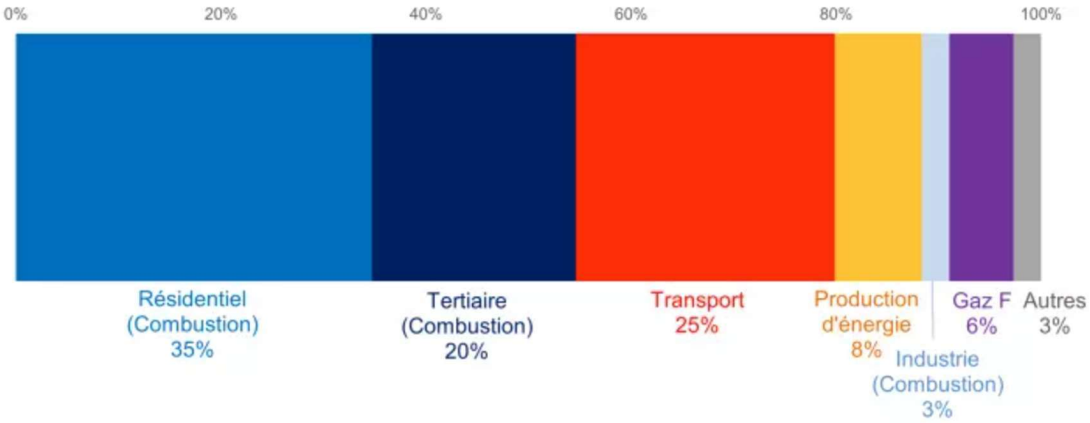


Figure 18 : Emissions de GES par secteur d'activité en Région Bruxelles-Capitale (source : Bruxelles Environnement)

Ce profil traduit la prépondérance des usages énergétiques urbains dans le bilan carbone régional, en lien avec :

Note

- Une forte densité bâtie ;
- Des besoins importants en chauffage ;
- Une mobilité encore partiellement dépendante des combustibles fossiles.

Dans ce contexte, les politiques climatiques régionales ciblent prioritairement les leviers d'action présentant le potentiel de réduction d'émissions le plus significatif, à savoir :

- La rénovation énergétique du bâti ;
- La décarbonation des systèmes de chauffage ;
- La transition des systèmes de mobilité.

Les modifications locales d'occupation du sol ou de couverture végétale interviennent dès lors comme facteurs secondaires dans le bilan global des émissions territoriales.

2.1.4. Contribution des espaces végétalisés et des puits de carbone urbains

Les documents stratégiques régionaux reconnaissent néanmoins le rôle des espaces verts urbains dans la transition climatique, en particulier pour :

- La réduction des îlots de chaleur urbains ;
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales ;
- Le maintien de la biodiversité ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Du point de vue de l'atténuation climatique, ces espaces contribuent au cycle du carbone par :

- Le stockage du carbone dans la biomasse végétale ;
- L'accumulation de carbone organique dans les sols.

Toutefois, la littérature scientifique relative aux écosystèmes urbains tempérés indique que la séquestration annuelle de carbone associée aux espaces verts urbains reste généralement limitée, se situant à un ordre de grandeur de quelques tonnes à quelques dizaines de tonnes de CO_2 par hectare et par an, soit plusieurs ordres de grandeur en dessous des flux d'émissions territoriales urbaines.

En conséquence, l'analyse de l'incidence climatique des projets d'aménagement nécessite de mettre en perspective la fonction de puits de carbone des habitats locaux avec les émissions régionales globales, afin d'apprécier correctement l'importance relative des modifications envisagées.

2.2. Fonction carbone de la situation existante

2.2.1. Description générale du site

L'expertise des habitats a été réalisée une aire d'environ 17000 m², constituée de différents types d'habitats naturels et anthropiques regroupés en 5 types de milieux : Plans et cours d'eau, prairies et pelouses, landes et fourrés, forêts et plantations, zones bâties.

Les principaux types de biotopes identifiés sont :

- Des surfaces artificialisées (voirie, bâtiments) occupant la plus grande partie du site ;
- Des haies d'espèces exotiques ;
- De la végétation rudérale ;
- Quelques arbres isolés ou alignements plantés.

Ces habitats se développent sur des sols en grande partie remaniés, localement compactés ou constitués de remblais, ce qui influence leur fonctionnement écologique et leur capacité de stockage carbone.

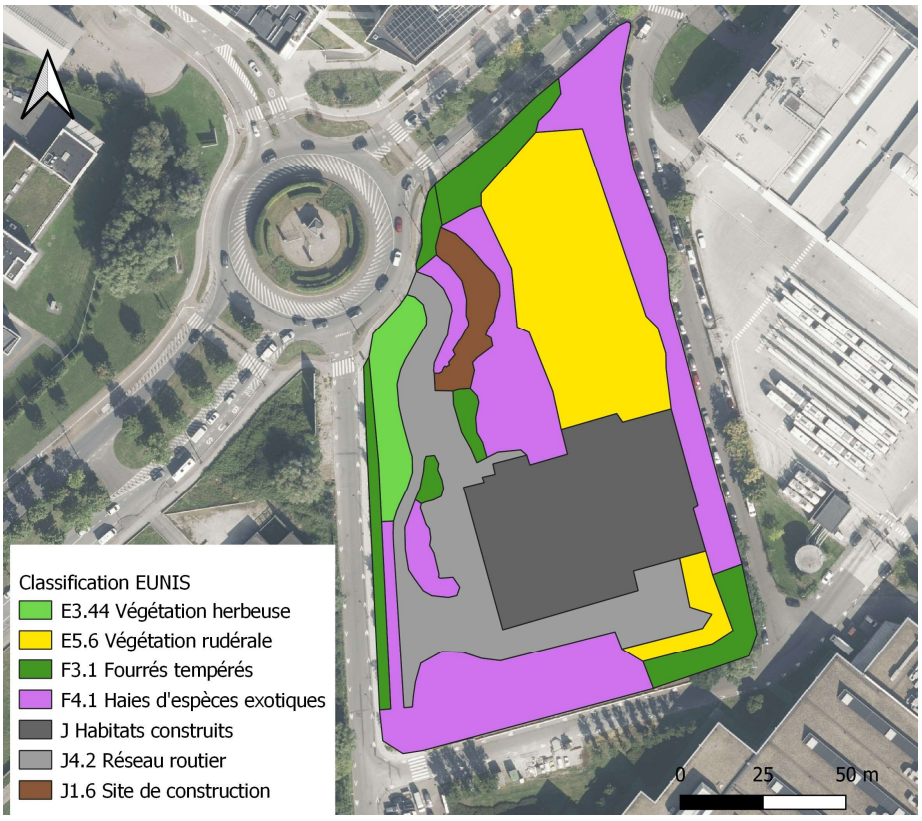


Figure 19 : Cartographie EUNIS Biotope en situation existante

Tableau 3 : EUNIS Biotope - Tableau des surfaces en situation existante

Biotope (code EUNIS)	Surface (m²)
E3.44 Végétation herbeuse installée sur des sols compacts	620
E5.6 Végétation rudérale	3363
F3.1 Fourrés tempérés	1498

F4.1 Haie d'espèces exotiques	5127
J Habitats construits	3132
J1.6 Sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines	458
J4.2 Réseau routier	2855
TOTAL	17053

2.3. Situation de projet

Les aménagements paysagers projetés poursuivent trois objectifs principaux : l'intégration du bâtiment dans son environnement urbain, la gestion des espèces exotiques envahissantes, en particulier la Renouée du Japon (Fallopia japonica) et la création de dispositifs favorables à la faune identifiée sur le site, notamment le lapin de garenne. Les plantations retenues sont exclusivement composées d'espèces indigènes multi-strates (arbres, arbustes, haies libres, herbacées et prairies fleuries), choisies parmi les espèces recommandées par Bruxelles Environnement. Par ailleurs, 8 arbres existants sont abattus en raison de leur proximité avec le bâtiment projeté ou pour des raisons de visibilité à l'intersection entre la rampe et le boulevard Industriel, les arbres compatibles avec le projet sont conservés.



Figure 20 : Plan d'aménagement paysager en situation projetée (source :)

Les espèces végétales envisagées pour chaque zone sont reprises dans la première partie du document.

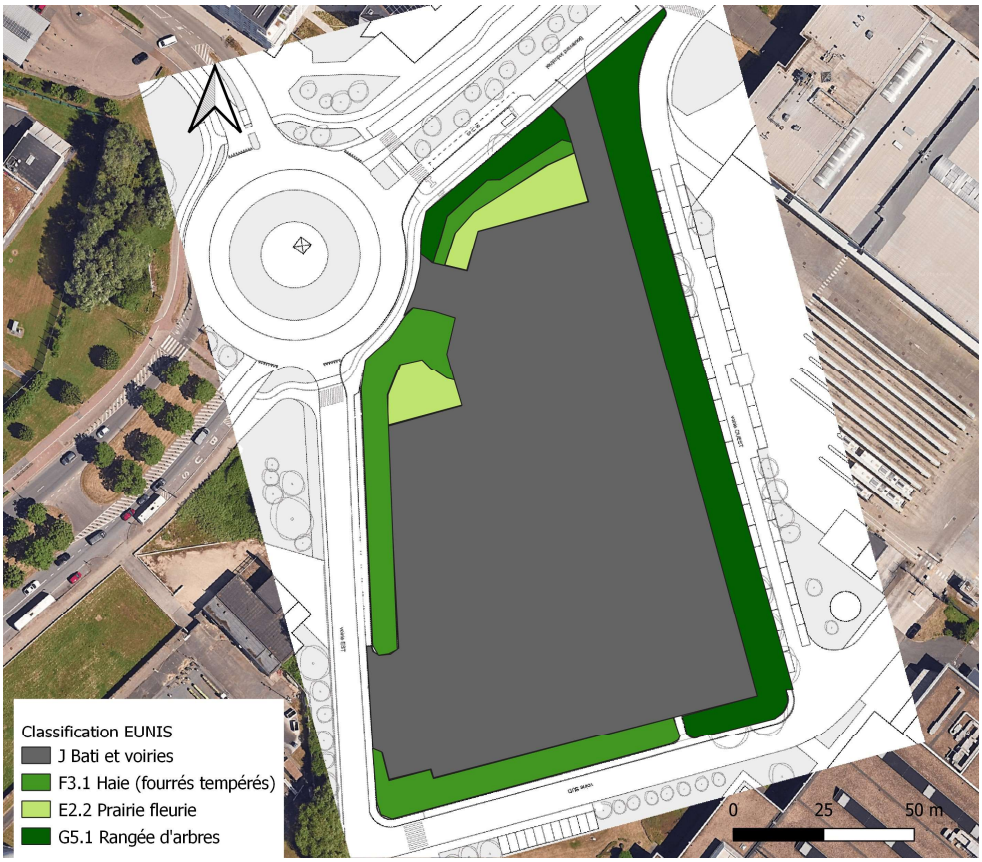


Figure 21 : Cartographie EUNIS Biotope en situation de projet

Tableau 4 : EUNIS Biotope - Tableau des surfaces en situation de projet

Biotope (Code EUNIS)	Surface (m²)
J Bati et voiries	11867
F3.1 Haie (fourrés tempérés)	1968
E2.2 Prairie fleurie	626
G5.1 Rangée d'arbres	2592
TOTAL	17053

2.3.1. ÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE DU SITE ET IMPLICATIONS CLIMATIQUES

2.3.1.a. ÉVOLUTION QUALITATIVE DU SITE ET DES CONDITIONS PÉDOLOGIQUES EN SITUATION PROJETÉE

En situation projetée, les aménagements paysagers envisagés impliquent une reconfiguration partielle des horizons superficiels du sol. Selon la qualité locale des remblais existants, ces interventions pourront consister soit en un remplacement ponctuel des horizons superficiels par des terres végétales structurées et enrichies en matière organique, soit en un amendement et un mélange des matériaux en place avec des substrats améliorants. Dans les zones arborées, la mise en œuvre de fosses de plantation de volume significatif permettra d'améliorer localement la porosité, la capacité de rétention hydrique et la fertilité biologique des sols. Dans les espaces de pelouse, l'apport d'une couche de terre végétale d'épaisseur plus limitée visera principalement à assurer la stabilisation de la couverture herbacée et la fonctionnalité paysagère et récréative des aménagements.

Ces interventions s'inscrivent dans un contexte pédologique initial caractérisé par la présence de remblais anthropiques hétérogènes, souvent compactés et présentant une structuration biologique pauvre. Si le projet est susceptible d'améliorer localement la qualité fonctionnelle des horizons superficiels, il ne conduira pas à la reconstitution d'un sol naturel mature, les processus de pédogenèse demeurant contraints par l'épaisseur des remblais et par les perturbations historiques du site. L'évolution attendue correspond plutôt à une amélioration progressive des propriétés physiques et biologiques des sols dans les zones aménagées, avec une stabilisation accrue des substrats et une augmentation du stock de carbone organique à moyen et long terme.

Parallèlement, l'analyse typologique des habitats met en évidence une transformation qualitative de la structure écologique du site. Alors que la situation initiale est dominée par des formations rudérales herbacées et arbustives pionnières, caractérisées par une stratification verticale limitée et une dynamique écologique instable, le projet prévoit la mise en place d'une mosaïque d'habitats plus structurés.

Cette évolution se traduira par une augmentation progressive de la complexité structurale des habitats, marquée par le développement d'une strate arborée plus continue et une accumulation accrue de biomasse ligneuse vivante.

2.3.1.b. Synthèse de la captation de carbone en situation existante et de projet

Tableau 5 : Détail des captations carbone en situation existante et de projet

			En situation existante		En situation de projet	
Code EUNIS	Catégorie	Séquestration CO_2 (t/ha/an)[4]	Surfaces (ha)	Séquestration de CO_2 (t/an)	Surfaces (ha)	Séquestration de CO_2 (t/an)
E2.2	Prairie fleurie	12	0	0	0.0626	0.75
G5.1	Rangée d'arbres	6	0	0	0.2592	1.56
J	Bati et voiries	0	0.6445	0	1.1867	0
F3.1	Haie (fourrés tempérés)	8	0.1498	1.20	0.1968	1.57
E.3.44	Végétation herbeuse sur sol compact	10	0.062	0.62	0	0
E.5.6	Végétation rudérale	8	0.3363	2.69	0	0
F4.1	Haie d'espèce exotique	8	0.5127	4.10	0	0
TOTAL				**8.61**		**3.88**

[4] Donnée provenant de la base de données Carbon storage de l'agence européenne de l'environnement. Les valeurs centrales des fourchettes de séquestration du CO_2 ont été retenues, converties en unité exploitables et arrondies à l'unité.

2.3.2. Conclusion

L'estimation de la séquestration annuelle de carbone associée aux habitats projetés met en évidence une capacité globale de stockage de l'ordre de 3,88 t CO_2/an à l'échelle du site, sur base des valeurs de référence issues de la base de données de l'agence européenne de l'environnement. Comparativement à la situation existante, pour laquelle la capacité de séquestration a été estimée à 8,61 t CO_2/an, le projet induit une diminution modérée du flux annuel de stockage, correspondant à un différentiel de 4,73 t CO_2/an. Cette importante variation s'explique par l'augmentation des surfaces bâties et donc l'artificialisation du sol. Toutefois, cette évolution doit être interprétée dans une perspective territoriale plus large. En effet, les émissions territoriales annuelles de gaz à effet de serre de la Région de Bruxelles-Capitale s'élèvent à plusieurs millions de tonnes équivalent CO_2 par an, principalement imputables aux consommations énergétiques des bâtiments et aux transports. Dans ce contexte, le différentiel de séquestration observé à l'échelle du site représente un ordre de grandeur extrêmement faible, de l'ordre de quelques millionièmes des émissions régionales annuelles.

De plus, comme montré à la section 1.4.1.e mobilité, l'utilisation de camionnettes électriques et de vélos cargo plutôt que de camionnette diesel permet de diminuer les émissions carbones par rapport à une plateforme logistique conventionnelle. L'économie potentielle est ainsi estimée à environ 235 tonnes de CO_2 par an**,** correspondant à une réduction d'environ 83 % des émissions liées aux tournées de distribution du dernier kilomètre par rapport à une organisation logistique conventionnelle. Cette estimation constitue un ordre de grandeur destiné à illustrer le potentiel climatique du projet.

Ces bénéfices, fondés uniquement sur l'électrification de la flotte de distribution, constituent une estimation prudente de la contribution climatique du projet. Les effets de la mutualisation des flux logistiques, qui ne sont pas quantifiés dans la présente estimation, devraient conduire à une réduction supplémentaire des kilomètres parcourus et, par conséquent, à une diminution additionnelle des émissions de gaz à effet de serre.